

# Guide de Pêche

# 47

EDITION 2018



GÉNÉRATION  
PÊCHE



Fédération départementale de pêche  
et de protection du milieu aquatique  
du Lot-et-garonne

[www.peche47.com](http://www.peche47.com)



Pêche 47



# LA PÊCHE D'EXCELLENCE EN 47 !

L'année 2017 a été marquée par l'accueil de pêche de compétitions de haut niveau. Domaines de choix pour les manches des Championnats de France de la Fédération Française de Pêche Sportive, les parcours de Lot-et-Garonne ont reçu les meilleurs pêcheurs de France en spécialité carnassiers (float-tube, bateau) et pêche au coup (carpe, moulinet, plombée). Le Lot a ainsi été à l'honneur sur Fumel, Penne d'Agenais mais aussi Le-Temple-sur-Lot avec le Challenge Interdépartemental de pêche des carnassiers. Notre carpodrome du lac de Touret à Saint-Laurent a même accueilli la 1<sup>ère</sup> division du Championnat de France National Carpe ! Parmi ces compétiteurs, nous avons la chance d'avoir des Lot-et-Garonnais que je tiens à saluer !



La pêche sportive est la vitrine de la pêche moderne et contribue au développement du tourisme pêche dans notre département. Pour la mettre à l'honneur, nous avons réalisé six nouveaux épisodes Globe Fishing que je vous invite à visualiser sur notre chaîne YouTube Pêche 47.

Notre réseau associatif est toujours très attentif à développer de nombreuses manifestations au bord de nos rivières et de nos lacs pour faire vivre le concept « La pêche pour tous ! ». Le dynamisme de nos 42 associations et de nos animateurs diplômés BPJEPS pêche de loisir a permis d'accueillir en 2017 plus de 16 000 participants (nombre record !) aux animations et évènementiels du département et dans nos trois Maisons de la Pêche et de la Nature. Ces efforts de communication et d'animation territoriale se traduisent par une augmentation de nos effectifs pêcheurs. Oui, la pêche est tendance et nous continuerons à faire en sorte que cette activité nature soit accessible à tous !

C'est avec grande joie que nous avons reçu en fin d'année 2017 l'approbation préfectorale de notre plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG 47). Cette expertise sur les cours d'eau lot-et-garonnais va ouvrir le champ de l'action avec les AAPPMA. La restauration des milieux aquatiques et les enjeux liés à la continuité écologique sont le socle d'une population piscicole en équilibre. Les Plans de Gestion Piscicole sont à définir dès 2018 avec les AAPPMA et il appartient à chaque pêcheur de s'investir auprès de son association.

Au nom du conseil d'administration et du personnel fédéral, je vous invite à suivre nos actions sur nos pages Facebook, à rencontrer notre réseau associatif et à vivre pleinement les joies de notre activité de pleine nature favorite !

*Le président fédéral,  
Jean-Louis Molinié*



**Pêchez ces conseils sans modération**

- Évitez de pêcher près des lignes électriques
- Tenez votre canne en position horizontale
- Soyez vigilants aux panneaux d'information indiquant les zones à risque

Tous les conseils de sécurité sur :  
[Electricite-prudence.fr](http://Electricite-prudence.fr)

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !



## PÊCHER : UN LOISIR, UNE PASSION, UNE VOCATION, UNE GÉNÉRATION... VOTRE GÉNÉRATION !



## SOMMAIRE

### MA FEDE EN ACTION

Connaître	p 2
La qualité hydrobiologique	p 2
Les inventaires écrevisses	p 3
La qualité piscicole	p 3
MI.GA.DO poissons migrateurs	p 4
Réserve Naturelle Frayère d'Alose	p 4
Protéger	p 5
Restaurer	p 6
Valoriser	p 7
Les 28 pontons de pêche	p 8
Animer/Sensibiliser	p 10
Les Ateliers Pêche Nature (APN)	p 11
Le Pôle Départemental Pêche Nature	p 11

### LA PÊCHE EN LOT-ET-GARONNE

Le royaume des carnassiers	p 12
Les pêches spécialisées	p 12
La pêche de la carpe	p 13
Les pêcheurs amateurs engins et filets	p 14
Calendrier manifestations 2018	p 14
Le Concours du plus gros poisson 2018	p 15
	p 20

### LES CARTES THEMATIQUES

La carte des rivières et plans d'eau 47	p 21
La pêche dans le bassin du Dropt	p 22
La pêche dans le bassin du Lot	p 24
Le Club Halieutique : 91 départements	p 29
La pêche dans le bassin Garonne 1	p 30
La pêche dans le bassin Garonne 2	p 32
La pêche dans le bassin Baïse-Gélise	p 34
Les hébergements pêche	p 36

### PÊCHE PRATIQUE

La carte de pêche, avantages en ligne	p 38
Les tarifs 2018 des cartes de pêche	p 38
La réglementation pêche 2018	p 39
Les heures légales de pêche et pollution	p 40
Les heures légales de pêche et pollution	p 42
Des pêcheurs éco-citoyens !	p 44
Les poissons de Lot-et-Garonne	p 44
	p 45

Merci à nos partenaires techniques et financiers, notamment à la FNPf, Agence de l'eau Adour-Garonne, EDF, Club Halieutique, l'Europe, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et toute les collectivités territoriales et locales investies dans nos actions.

**Crédit Photos** : M. Jasinski, G. Avinent, C. Butin, R. Faugère, A. Bourreau, J. Briand, Q. Molina.

**Conception - impression** : ICA Concept - Agen - 05 53 66 01 01 - Imprimé sur papier P.E.F.C.



# EN ROUTE VERS LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE...

## Les missions de mon AAPPMA :

négociation de baux de pêche,  
gestion piscicole et surveillance,  
concours et initiation  
pêche

Avec ses 42 Associations (AAPPMA et ADAPAEF) représentant plus de 15800 pêcheurs, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lot-et-Garonne (FDAAPPMA 47) mène des actions en faveur d'une gestion réfléchie et concertée des rivières et plans d'eau lot-et-garonnais.

## LES CINQ DOMAINES D'ACTION DE MA FDAAPPMA CONNAÎTRE, PROTÉGER, RESTAURER, VALORISER, ANIMER/SENSIBILISER

### CONNAÎTRE

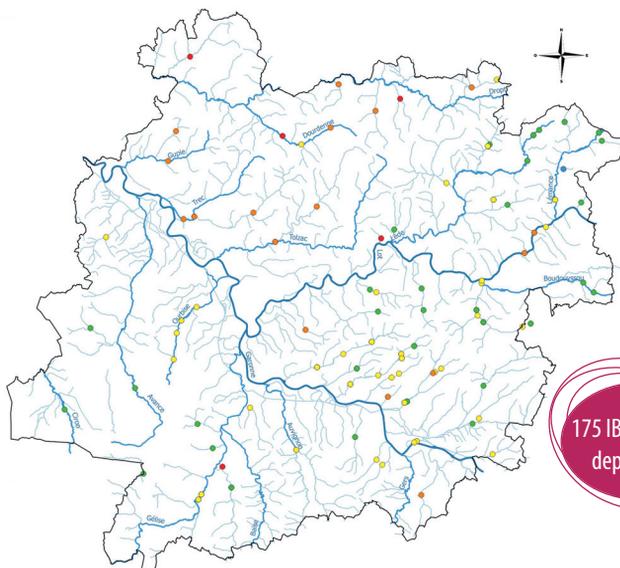
les milieux aquatiques grâce à la collecte de données de terrain et à la réalisation d'études scientifiques : inventaires faune aquatique (poissons, écrevisses, macroinvertébrés), recensement des zones favorables à la reproduction du brochet, évaluation de la qualité des milieux à l'aide d'indicateurs biologiques (IBGN, qualité piscicole) et évaluation de l'impact environnemental d'aménagements et de pollutions.

#### En bref :

- ➔ plus de 120 études scientifiques sur les espèces et milieux aquatiques réalisées depuis 1998,
- ➔ constitution de bases de données inventaires piscicoles, IBGN, écrevisses, sous Système d'Information Géographique (S.I.G.),
- ➔ un état des connaissances, un diagnostic : le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) mis à jour pour la période 2017-2021.
- ➔ les études 2017 : suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur 3 cours d'eau, suivi qualité piscicole sur cours d'eau à enjeux, suivi après aménagement ou recherche d'espèces d'intérêt patrimonial (34 stations), suivi de la qualité du lac de Clarens à Casteljaloux, finalisation du PDPG 47, réalisation de 3 inventaires hydrobiologiques IBG-MPCE sur la Gueyze, la Briolance et la Ségone, participation à la réalisation de l'atlas de répartition du brochet aquitain...



## LA QUALITE HYDROBIOLOGIQUE DES PETITS COURS D'EAU



175 IBGN réalisés depuis 1998

L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) est une méthode de détermination de la qualité hydrobiologique des cours d'eau fondée sur l'analyse des organismes vivants dans l'eau, invertébrés notamment. Une note sur 20 permet de souligner l'intérêt patrimonial ou l'impact des perturbations sur les cours d'eau. Cette méthode est inadaptée aux grands cours d'eau.

Classes de qualité des cours d'eau

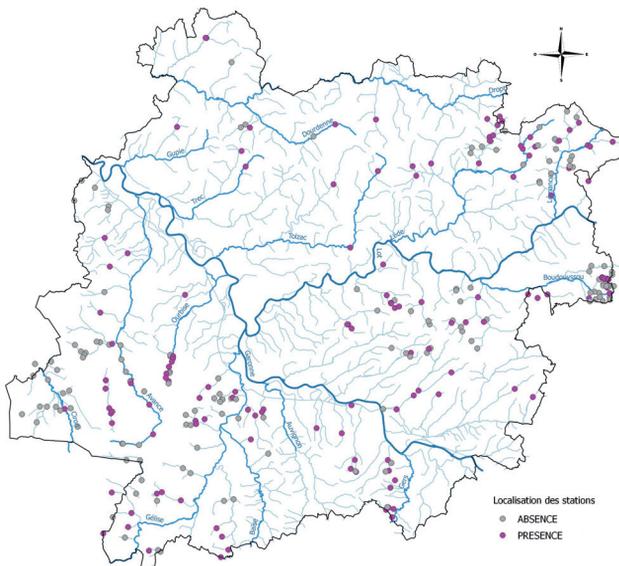
- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise



## LES INVENTAIRES DES ÉCREVISSES

Le recensement des populations d'écrevisses du département a débuté en 2010 afin de localiser précisément les dernières populations d'écrevisses protégées (écrevisses à pattes blanches) et de réaliser un état des lieux des écrevisses envahissantes. Les prospections d'inventaires astacoles sont soumises à autorisation préfectorale et ont lieu la nuit de juin à septembre.

317 stations depuis 2010



Localisation des stations

- ABSENCE
- PRESENCE

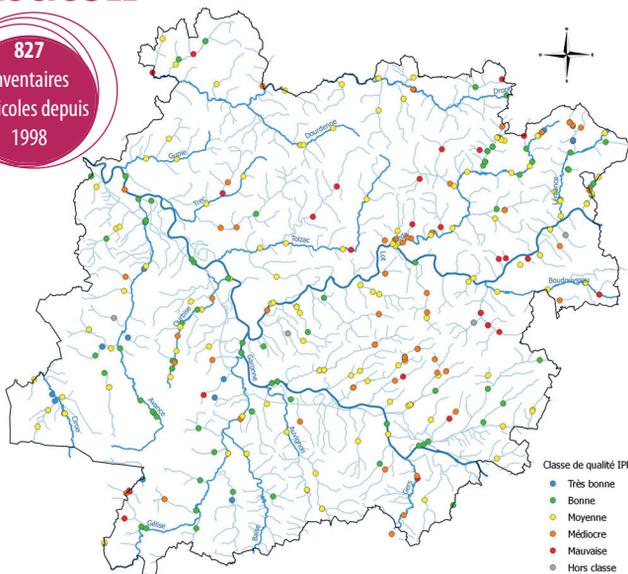
# LA QUALITÉ PISCICOLE

La pêche électrique est une méthode permettant d'inventorier le peuplement piscicole qui constitue également un bio-indicateur de la qualité des cours d'eau.

Depuis 1998, 827 inventaires piscicoles ont été réalisés dans le Lot-et-Garonne essentiellement par la FDAAPPMA 47 mais aussi par l'AFB et MIGADO.

Depuis 2014, l'Indice Poisson Rivière (IPR) est calculé sur les stations définissant des classes de qualité de mauvaise à très bonne.

827  
inventaires  
piscicoles depuis  
1998



## MI. GA. DO - Migrateurs Garonne Dordogne



Créée en 1989, l'association MI.GA.DO. a pour objectifs la restauration et la gestion des populations de poissons migrateurs des bassins de la Garonne et de la Dordogne. Elle est présidée par Alain Guillaumie et regroupe neuf fédérations de pêche, dont celle de Lot-et-Garonne et trois associations de pêcheurs professionnels.

Le soutien financier et technique de partenaires permet la réalisation d'actions en faveur de la réintroduction du saumon sur le bassin et la préservation des autres espèces de migrateurs. Quelques types d'actions peuvent être cités : le contrôle des populations au niveau des stations de contrôle comme Golfech, évaluation de la reproduction naturelle sur les frayères pour le saumon, l'alose et la lamproie, suivi des populations d'anguilles, des opérations de repeuplement en jeunes saumons de souche sauvage, l'étude et le suivi des habitats l'information et la sensibilisation.

MI.GA.DO. 18 ter, rue de la Garonne BP 95 - 47520 Le Passage. Tél : 05 53 87 72 42 - Fax : 05 53 87 00 99

Courriel : migado@wanadoo.fr - Site : [www.migado.fr](http://www.migado.fr)

## RÉSERVE NATURELLE DE LA FRAYÈRE D'ALOSE



Afin de préserver un des rares sites français de reproduction de la grande Alose, la Réserve Naturelle Nationale de la Frayère d'Alose a vu le jour en 1981. Elle se situe, approximativement, entre le seuil de Beaugard et le Pont Canal sur les communes d'Agen et du Passage d'Agen. L'Association pour la Gestion de la Réserve Naturelle de la Frayère d'Alose, créée en 1986, est cogérée par la FDAAPPMA47 et la SEPANLOG. La présidence est assurée en 2018 par Jean-Paul Tixier.

**VOS INFORMATIONS NOUS INTERESSENT !** Si vous observez des aloses, adultes ou juvéniles, merci de nous contacter, par courriel ou téléphone, ou en répondant au questionnaire sur notre site internet : [www.frayere-alose.com](http://www.frayere-alose.com). Pensez à prendre des photos et à nous les transmettre !



**RNFA** - 18 ter, rue de la Garonne - BP 95 - 47520 LE PASSAGE D'AGEN  
Tél. 05 53 87 01 24 - [frayere.alose@gmail.com](mailto:frayere.alose@gmail.com) - Site : [www.frayere-alose.com](http://www.frayere-alose.com)

## PROTÉGER

les équilibres naturels des rivières et de leurs peuplements piscicoles, sensibilisation des gestionnaires et acteurs dans le domaine de l'eau de l'intérêt patrimonial des milieux et/ou espèces recensés touchés par un projet d'aménagement, contribution aux divers classements de protection (réserves, réservoirs biologiques... ) et à la réglementation pêche, suivi de procédures civiles lors d'infractions pêche, développement de la surveillance.

### En bref :

- ➔ défense des intérêts des milieux aquatiques : participation à plus de 80 réunions (commissions préfectorales, programmes de gestion de l'eau, suivi de la situation hydrologique) et avis techniques,
- ➔ régulation des cormorans campagne de tirs 2017-2018 pilotée par l'ONCFS : quota de 500 cormorans en eaux libres et de 10 cormorans sur la pisciculture de Bruch,
- ➔ suivi des procédures de l'ONCFS : traitement des infractions réglementation pêche par timbre amende et transaction civile,
- ➔ surveillance par les gardes pêche particuliers d'AAPPMA : près de 4 000 pêcheurs contrôlés en 2017, instruction de 9 dossiers d'agrément garde pêche particulier et de 2 dossiers de renouvellement d'agrément,
- ➔ **au total plus de 4 200 pêcheurs contrôlés en 2017** par les agents de l'ONCFS et les gardes pêche particuliers d'AAPPMA, **soit 26 %** des pêcheurs de Lot-et-Garonne.

Contrôle ONCFS



**6, 12 ou 20 Mb/s**  
sur le département  
avec  
le **Wifi Haut Débit**

Offres déjà  
disponibles

Pour bénéficier des offres,  
contactez les fournisseurs d'accès Internet :

**TERRITOIRES SANS FIL** 05 32 800 555 - [contact@tsf47.com](mailto:contact@tsf47.com) - [www.tsf47.com](http://www.tsf47.com)

**LGTEL** 05 35 54 01 25 - [service-commercial@lgtel.fr](mailto:service-commercial@lgtel.fr) - [www.lgtel.fr](http://www.lgtel.fr)

Cette solution permet d'attendre sereinement l'arrivée de la fibre optique, un chantier sans précédent en Lot-et-Garonne qui débutera en 2018.

Lot-et-Garonne  
numérique

LOT-ET-GARONNE  
Le Département



## RESTAURER

les milieux dégradés en privilégiant des méthodes d'intervention « douces », mise en œuvre d'actions d'entretien des berges et de diversification du lit (seuils, abris...) pour retrouver les fonctionnalités de la rivière (capacité d'autoépuration, habitats faune aquatique, frayères...), aménagement de zones humides zones favorables à la reproduction du brochet, production à la pisciculture fédérale de Bruch et soutien de population piscicole dégradée.

### En bref :

- ➔ un outil de planification de travaux : finalisation du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) pour la période 2017-2021,
- ➔ un repeuplement de 25 tonnes de poissons (truites, carnassiers et poissons blancs) pour la valorisation halieutique et/ou le soutien des populations piscicoles sur les parcours de pêche lacs et rivières,
- ➔ un repeuplement de fond : 100 000 oeufs de truites Fario, 30 000 alevins de sandres et de brochets,
- ➔ un outil de production de carnassiers et poissons blancs : la pisciculture étangs de Bruch, qui accueille également le programme de production d'alosons porté par MIGADO,
- ➔ 32 chantiers d'aménagements de rivières menés depuis 1998,
- ➔ les chantiers 2017 : pêches de sauvetage sur le lac de Lislebonne et le lac des Graoussettes, recharge sédimentaire et diversification d'habitats sur le Dropt amont,
- ➔ expertise piscicole pour l'entretien de la ripisylve des berges du Lot,
- ➔ étude bathymétrique et habitats du Lot sur le bief du Temple-sur-Lot afin d'identifier les potentialités d'accueil pour la faune piscicole, bathymétrie de la Baïse sur la problématique de navigation,
- ➔ mission d'animation continuité écologique (MACE) et assistance technique auprès des propriétaires de moulins et des techniciens rivières.

Inventaires scientifiques



Oeufs d'aloise produits à Bruch



Recharge sédimentaire



# VALORISER

le patrimoine naturel par la promotion du loisir pêche et le développement du tourisme pêche, aménagement de parcours attractifs et spécialisés (carpes de nuit, truites, mouche, carnassiers), accessibles à tous (pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite), mise en place de panneaux informatifs sur la qualité des milieux et la biologie des espèces, accompagnement dans la qualification pêche des hébergements.



## En bref :

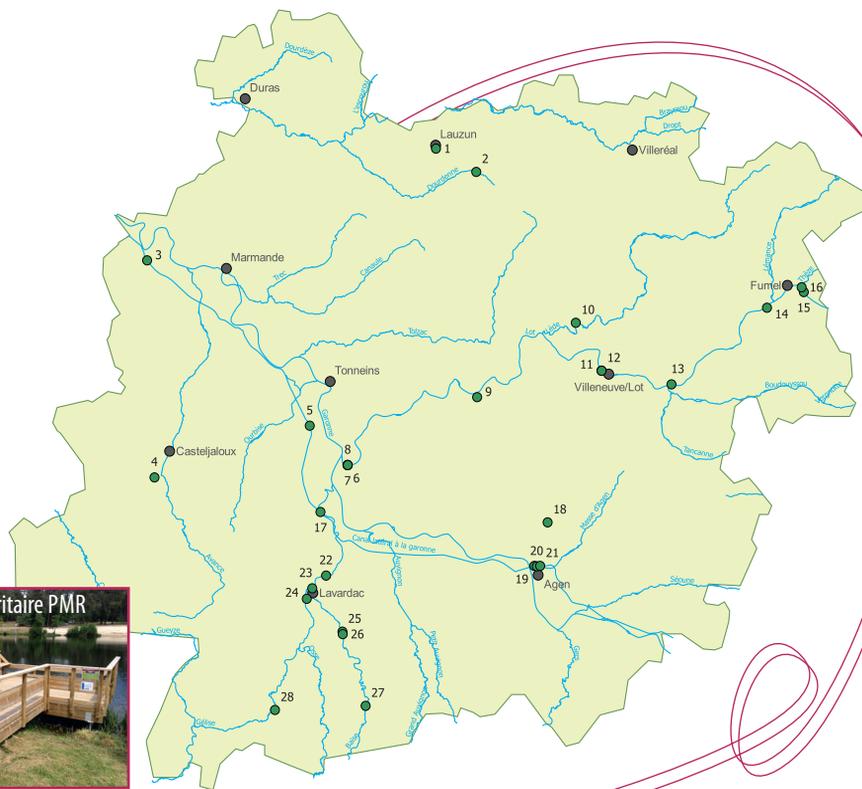
- ➔ 28 pontons de pêche dont 20 accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), fiches conseil pour les pontons et entretien des berges téléchargeables sur le site du SMAVLOT ([www.vallee-lot-47.eu](http://www.vallee-lot-47.eu))
- ➔ label national "Parcours Passion" pour le carpodrome du lac du Touret à Saint-Laurent,
- ➔ les aménagements 2017 : début des travaux de restauration de la cale de mise à l'eau de casseneuil et projets de pontons de pêche,
- ➔ obtention du label national "Hébergement pêche" pour 6 propriétaires de gîtes, chambres d'hôte et village vacances équipés pour l'accueil des pêcheurs (local matériel, vivier, informations...),
- ➔ un site [www.peche47.com](http://www.peche47.com), trois pages facebook (@maisondelapechelepassage / @maisondelapechenedagenais / @federationpeche47), des publications : guide «parcours de pêche sur le Lot», carte dépliant «Pêche en Lot-et-Garonne» et guide de Pêche 47», un compte instagram (@federation.peche.47), un compte twitter (@FedePeche47),
- ➔ partenariat avec l'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot et le comité départemental du tourisme (CDT 47), finalisation de « l'étude de stratégie et développement de la Pêche en Vallée du Lot » de la Lozère au Lot-et-Garonne,
- ➔ projection au cinéma d'Aiguillon des films de pêche à la mouche du RISE Festival International,
- ➔ diffusion de 6 nouveaux épisodes Globe Fishing sur [www.peche-tv.com](http://www.peche-tv.com) et sur la chaîne Youtube Pêche 47  
Production des versions avec la traduction en anglais :
  - épisode 1 : «Pêche au feeder sur la Garonne»
  - épisode 2 : «Pêche du silure sur la Garonne»
  - épisode 3 : «Pêche des carnassiers du bord»
  - épisode 4 : «Pêche du silure sur le Lot»
  - épisode 5 : «Pêche des carnassiers sur le Lot»
  - épisode 6 : «Pêche de la carpe sur le Lot et au lac de Touret».

## À découvrir



# LES 28 PONTONS DE PÊCHE 2018

Pour une pêche sécurisée et agréable, découvrez les 28 pontons qui raviront notamment les enfants et les personnes âgées. Parmi eux, 20 pontons sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).



- 1 LAUZUN**, lac de Lauzun (sécurisé PMR, 1 place)
- 2 SERIGNAC**, lac des Graoussettes, « Les quatre chemins », petit lac amont (sécurisé PMR, 1 place)
- 3 MEILHAN/GARONNE**, canal en amont écluse des Gravières (sécurisé PMR, 1 place)
- 4 CASTELJALOUX**, lac de Clarens (sécurisé PMR, 3 places)
- 5 VILLETON**, canal halte nautique (sécurisé PMR, 1 place)
- 6-7-8 AIGUILLON**, canalet (sécurisés, 3 x 1 place)
- 9 LE-TEMPLE-SUR-LOT**, ruisseau de l'Aze (sécurisé PMR, 1 place)
- 10 LE-LEDAT**, La Lède (sécurisé PMR, 2 places)
- 11 VILLENEUVE/LOT**, Le Lot, cale de la marine (> 10 places, 20 m)
- 12 VILLENEUVE/LOT**, Le Lot, cale de la marine (sécurisé PMR, 1 place)
- 13 ST-SYLVESTRE/LOT**, Le Lot (sécurisé PMR, 4 places)
- 14 ST-VITE**, Le Lot, halte nautique (sécurisé, 1 place)
- 15 MONTAYRAL**, Le Lot, Cadamas (sécurisé PMR, 2 places)
- 16 CONDAT**, Le Lot, bourg amont confluence Thèze (sécurisé PMR, 1 place)
- 17 BUZET/BAISE**, La Baïse, quai (sécurisé PMR, 1 place)
- 18 FOULAYRONNES**, Lac de Talives (sécurisé PMR, 1 place)
- 19-20-21 AGEN**, canal, amont pont canal (sécurisés, 3 x 2 places)
- 22 VIANNE**, La Baïse, aval quai (sécurisé PMR, 1 place)
- 23 LAVARDAC**, La Baïse, quai (sécurisé PMR, 1 place)
- 24 NERAC**, La Gélise, Moulin des Tours (sécurisé PMR, 1 place)
- 25 NERAC**, La Baïse, bourg rive gauche (sécurisé PMR, 1 place)
- 26 NERAC**, La Baïse, bourg rive droite (sécurisé PMR, 1 place)
- 27 LASSERRE**, La Baïse, aval pont D112 rive droite (sécurisé PMR, 1 place)
- 28 MEZIN**, La Gélise, terrain communal en bas du bourg (sécurisé PMR, 1 place)

LOT-ET-GARONNE  
SUD-OUEST AQUITAINE  
FABRIQUÉ  
CHEZ NOUS  
VACANCES ET SAVEURS

WWW.TOURISME-LOTETGARONNE.COM

SAVEURS À EMPORTER

VACANCES SUR PLACE

GUIDE VACANCES  
GRATUIT SUR DEMANDE  
AU 05 53 66 14 14

Retrouvez-nous sur [www.tourisme-lotetgaronne.com](http://www.tourisme-lotetgaronne.com)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

271, RUE DE PÉCHABOUT - BP 30158 - 47005 AGEN CEDEX

TÉL : 05 53 66 14 14 - FAX : 05 53 66 08 01 - E-MAIL : [cdt47@tourisme-lotetgaronne.com](mailto:cdt47@tourisme-lotetgaronne.com)

## Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, un partenaire technique et financier ; engagé pour la protection de la biodiversité et le développement du loisir pêche

La Région Nouvelle-Aquitaine, forte de son patrimoine naturel remarquable et de sa volonté de développement durable de son territoire s'est engagée auprès des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. Le soutien technique et financier du Conseil régional s'articule autour de 4 axes, répondant aux missions statutaires des structures associatives de la pêche :

- la biodiversité aquatique, sa préservation et sa connaissance
- le développement du tourisme et de la valorisation des territoires à travers le développement du tourisme halieutique
- l'éducation à la nature et l'environnement pour un développement soutenable
- la gouvernance écologique

Le Conseil régional agit à la fois pour protéger et valoriser les richesses de ce territoire, et pour en faire un acteur à part entière d'une dynamique de développement durable relevant les défis de l'énergie et du changement climatique.



## ANIMER/SENSIBILISER

tout public par la mise en place de programmes pédagogiques sur les milieux aquatiques et sa faune, d'interventions en milieu scolaire et en centres de loisir, de concours et manifestations, de salons et de moyens de communication (brochures, site internet, presse).

### En bref :

- ➔ Bilan des manifestations FDAAPPMA 47 /AAPPMA : 16 026 participants en 2017 !
- ➔ Les actions fédérales 2017 du Pôle Départemental d'Initiatives Pêche Nature (PDIPN) de Bruch et des Maisons de la Pêche et de la Nature du Passage d'Agen et de Penne d'Agenais : 11 947 participants
  - Animateurs : salariés diplômés BPJEPs Pêche de loisir et spécialité Milieu aquatique,
  - Types d'actions : animations milieu aquatique et pêche, manifestations sportives et autres, formation donnée,
  - Public cible : enfants en milieu scolaire, en centres de loisirs, grand public, maisons de retraite, établissements spécialisés, touristes,
- ➔ Les actions des 3 Ateliers Pêche Nature (APN) des AAPPMA de Marmande, de Fumel, de Tonneins (sans animateur fédéral) : 586 participants,
- ➔ Les concours et manifestations 2017 des AAPPMA : 3 493 participants,
- ➔ Animation de l'exposition Climat 360° de Cap Sciences en réalité virtuelle à la Maison de la Pêche et de la Nature de Bruch, en partenariat avec le collectif Enjeux Durables,
- ➔ Soutien au Comité Sportif Départemental et accueil de compétitions sportives de haut niveau : Championnat de France 1<sup>ère</sup> division, National Carpe au carpodrome du Lac du Touret à Saint-Laurent (FFPS Coup), National Bass Carnassiers à Penne d'Agenais (FFPS Carnassiers), Compétition Bass Nation à Sainte-Livrade, Casseneuil et Fongrave (Predator), Challenge Interdépartemental Henri Lermet au Temple-sur-Lot (Association Régionale Midi-Pyrénées), Championnat national de pêche en Float-tube Challenger au Lac de Bajamont (FFPS Carnassiers), Challenge Interdépartemental de pêche à la mouche, Championnat national de pêche en Float-tube Challenger à Fumel (FFPS Carnassiers)...

## LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Les Ateliers Pêche Nature gérés par les AAPPMA ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même.

L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur le respect du poisson, la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, le respect de soi-même et d'autrui, la connaissance du rôle des associations agréées de pêche.



### LES 5 ATELIERS PÊCHE NATURE (APN)

APN Agenais : 06 75 34 33 33

APN Fumel : 06 85 32 86 23

APN Marmande : 06 88 49 00 62

APN Tonneins : 05 53 79 14 03

APN Villeneuvois : 06 75 10 96 88

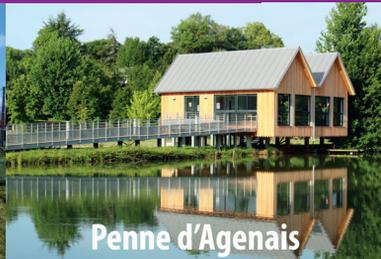
## Nos 3 sites d'accueil



Bruch



Le Passage d'Agen



Penne d'Agenais



## LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE DE BRUCH

### Pôle Départemental d'Initiatives Pêche Nature (PDIPN) :

Cédric, animateur fédéral, 06 87 74 49 78.

- **Animations Pêche Milieu Aquatique (2h)** - Groupes  
Sur place : 100 € - Sur lac ou rivière souhaités (Lot-et-Garonne) : 120 €
- **Animations d'été (2h)** - Ouvert à tous : 5 €  
Exposition, visite de la pisciculture, initiation pêche  
Lundi et Vendredi 14h30-16h30 (du 10 juillet au 11 août).



## LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE DU PASSAGE D'AGEN

### Atelier Pêche Nature de L'Agenais :

Robin, animateur fédéral, 06 75 34 33 33.

- **Stages Vacances Pêche (3 jours)** - Enfant : 70 €
- **Ateliers Pêche Nature (3h)** - Périodes scolaires  
Séance : 8 € - Passeport Découverte 10 séances : 60 €  
Mercredi 14h-17h. Samedi 9h-12h et 14h-17h
- **Animations Pêche Milieu Aquatique (2h)** - Groupes  
Sur place : 100 € - Sur lac ou rivière souhaités (Lot-et-Garonne) : 120 €
- **Pass fishing - (2h)** - Adulte : 10 € la séance



## LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE DE PENNE D'AGENAI

### Atelier Pêche Nature du Villeneuvois :

Alexandre, animateur fédéral, 06 75 10 96 88.

- **Stages Vacances Pêche (1 jours)** - Enfant : 17 €
- **Ateliers Pêche Nature (3h)** - Périodes scolaires  
Séance : 8 € - Passeport Découverte 10 séances : 60 €  
Mercredi 14h-17h. Samedi 9h-12h et 14h-17h
- **Animations Pêche Milieu Aquatique (2h)** - Groupes  
Sur place : 100 € - Sur lac ou rivière souhaités (Lot-et-Garonne) : 120 €

Exposition changement climatique



# LE ROYAUME DES POISSONS TROPHÉE

Domaine de choix des pêcheurs sportifs, les grands cours d'eau lot-et-garonnais regorgent de poissons trophées. La réputation de certains parcours de pêche dépasse même nos frontières donnant au Lot-et-Garonne un caractère évident d'attractivité en matière de tourisme pêche. La pêche familiale a aussi pleinement sa place avec des parcours très agréables.

## LA GARONNE

Tous les pêcheurs sportifs pourront donner libre cours à leur passion notamment au bord de la turbulente et imposante Garonne. De la technique est demandée pour s'adapter à son courant et "tromper" le carnassier par un leurre consciencieusement choisi. Terrain de jeu d'excellence pour ceux qui souhaitent combattre avec des silures gigantesques ou de magnifiques carpes. Longée d'Est en Ouest par la RD 813, la Garonne présente les accès les plus simples à proximité des 16 ponts qui l'enjambent.

## LE LOT

Le Lot, avec son allure majestueuse de rivière de plaine, large de plus de 100 m, cache sous ses flots une population abondante de gros spécimens de carpes, brochets, sandres, black-bass et silures. Véritable «bijou halieutique», la renommée de la pêche sur le Lot n'est plus à faire. Utilisant la RD 911 qui longe la rivière, vous pourrez accéder au Lot à partir des villes et villages et à proximité des ponts. Vous pouvez varier les plaisirs avec une pratique du bord, en float-tube ou en bateau. La succession de biefs générés par les grands barrages EDF et rythmés par des chaussées, permettent une pratique aisée en bateau. Sachez que presque chaque commune du Lot dispose d'une cale de mise à l'eau et que la location de bateau est possible.

## LES POISSONS TROPHÉE

En vous aventurant sur la Garonne, le Lot et les autres grandes rivières, soyez prêts à combattre avec des brochets dépassant 1,10 m, des carpes de plus de 20 kg, des perches et des black-bass avoisinant les 50 cm ainsi que des silures de plus de 2,50 m. Certaines prises sont dignes du classement national.

Et  
n'oubliez pas qu'il suffit  
au début d'une simple canne  
pour s'initier à la pêche et vivre  
les premières émotions.

**CLUB  
NO KIL'LEURRES 47**  
M. Janot 06 78 53 36 81



# LES PÊCHES SPÉCIALISÉES



## LA PÊCHE À LA MOUCHE

Amoureux du geste précis, vous pourrez attendre l'ouverture sur les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie en vous entraînant à la pêche à la mouche dans des lacs où des truites ont fait l'objet d'un repeuplement pour la saison hivernale. Les moucheurs peuvent également se régaler en recherchant les ronds de gobage des ablettes au petit matin (canal, Lot et lacs). Vous pouvez aussi vous amuser à séduire avec vos mouches spéciales les black-bass blasés des leurres habituels !

Peu répandue à l'heure actuelle, la pêche du barbeau ou du chevesne à la mouche promet de belles joies à ceux qui aiment les combats avec un gros poisson en plein courant. Testez cette technique sur la Garonne, vous ferez peut-être des émules !

### LES CLUBS MOUCHE

- 1 - Ste-Bazeille, M. Ducan : 05 53 64 50 24
- 2 - Lavardac, M. Sammartin : 06 48 12 91 32
- 3 - Agen, M. Chabanne : 05 53 66 89 67
- 4 - Villeneuve/Lot, M. Pezzetti : 06 45 80 95 24

## LA PÊCHE DES TRUITES

Département de plaine et suite à des perturbations anciennes, le Lot-et-Garonne possède peu de rivières dites «à truites». Pour la plupart des rivières, des parcours alimentés en truites adultes sont gérés de mars à fin mai par les associations locales (AAPPMA). Fête de l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie, partie de pêche entre amis ou occasion de s'improviser pêcheur, ces parcours basés sur des proies relativement faciles offrent, tant pour les vieux pratiquants moins alertes que pour les jeunes débutants, une occasion de vivre de vraiment bons moments au bord de l'eau.

## LA PÊCHE AU COUP

En Lot-et-Garonne, la pêche au coup se pratique toute l'année en lacs ou en rivière. Petite partie de pêche en attendant le déjeuner ou grande compétition avec préparation des appâts la veille du grand jour, pêcheurs débutants ou farouches passionnés, vous êtes certains de trouver votre coin de pêche à moins de quelques kilomètres de votre domicile ou lieu de résidence.

**CSD 47**  
**Comité Sportif Départemental**  
Pêche de compétition dès 12 ans  
M. Portier 06 81 39 51 58



## LA PÊCHE DE LA CARPE

### TEAM CRAZY CARPE

M. Lailler  
06 13 05 65 11

### CLUB CARPE

Respect carpe 47  
M. Courrié  
06 63 33 03 32

En Lot-et-Garonne, les passionnés de la pêche de la carpe ont de quoi passer un séjour prolongé, avec des parcours ouvert de jour comme de nuit en lacs et en rivières. Le carpodrôme du lac du Touret offrira des belles émotions dans un cadre aménagé.



433 km de rives,  
18 lacs en carpe de nuit

La pêche de nuit est autorisée à toute heure du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 sur la totalité du canal, la quasi-totalité du Lot, des parcours sur la Garonne, sur la Baise, sur le Dropt et la Gélise correspondant à 433 km de rives. Elle est également autorisée sur 18 lacs, soit 464 ha.

La pêche à la carpe de nuit, une demi-heure après le coucher du soleil à une demi-heure avant son lever, s'exerce : aux esches végétales et carnées à l'exclusion du poisson mort ou vif, de la rive, en respectant l'interdiction de maintenir les carpes en captivité ou de les transporter vivantes, sans l'utilisation d'un bateau pour

amorcer ou tirer les lignes, en gardant les lignes à proximité du pêcheur pour en assurer la surveillance, en mettant un dispositif de signalisation lumineuse blanche ou jaune.

**Attention :** *Un contrôle régulier sera assuré par les agents compétents. De jour comme de nuit, est puni de 22.500 € d'amende le fait de transporter vivantes des carpes de plus de 60 cm. Il est rappelé que la vente de poisson est interdite. L'utilisation de la technique de fil cassant est dangereuse sur rivière navigable.*

## LES PÊCHEURS AMATEURS ENGINS ET FILETS

### Qu'est ce que la pêche aux engins et filets ?

La pêche à la ligne n'est pas le seul mode de pêche de loisir en rivières : essayez des techniques de pêche différentes et découvrez de nouvelles sensations en tendant des lignes de fonds, en relevant vos nasses au petit matin, en manœuvrant le majestueux coul ou encore en lançant l'épervier.

### Quels sont les engins et filets pouvant être utilisés ?

Chaque pêcheur a droit à : 4 lignes, 1 épervier, 3 nasses anguillères, 3 nasses à écrevisses, 3 nasses à poissons blancs et carnassiers, 3 nasses à lamproies (bourgnes), des lignes de fonds munies d'un maximum de 18 hameçons et 1 coul (sorte de grande épuisette d'1,5 m de diamètre que l'on peut équiper d'un filet à mailles de 10 mm pour pêcher la friture d'ablettes, gardons et brèmes, 27 mm ou plus pour les carnassiers).

**Où pêcher ?** Sur la Garonne, le Lot et la Baise, dans un « lot de pêche » de 5 à 10 km de long.

### Combien ça coûte ?

La carte est de 112 € sur les rivières Lot et Baise et de 137 € sur la Garonne. En plus de la pêche aux engins et filets, elle offre les mêmes possibilités de pêcher à la ligne qu'une carte classique.





# CALENDRIER manifestations 2018



## Mars

### SAMEDI 3 MARS

#### AAPPMA de DURAS

##### Challenge de pêche de la truite en lac

Inscription à 7H30 - Concours de 9H à 11H30 et pêche libre de 13H à 17H. Au lac de Lamothe de M. Dubernard à Balayssagues de 9H à 17H.  
Contact : 06 83 50 21 32.

#### AAPPMA de MEZIN

##### Concours de pêche à la ligne - Tous publics Pêche au coup de la truite en lac

Inscription à 7H - Engagement + casse-croûte : 15€.  
Au lac de Lislebonne à Réaup-Lisse de 9H à 11H.  
Contact : 06 82 34 57 99 ou 05 53 65 44 91.

### DIMANCHE 4 MARS

#### AAPPMA de CASSENEUIL

##### Journée de pêche de la truite

Au lac Municipal de Cancon de 8H à 17H.  
Contact : 06 33 17 97 37.

#### AAPPMA de CASTELMORON-SUR-LOT

##### Pêche de la truite

Engagement : 10€. Au lac des quatre communes au Temple-sur-Lot de 8H à 12H et de 13H à 17H.  
Contact : 06 60 11 06 36.

#### AAPPMA de NERAC

##### Concours de pêche de la truite - Tous publics

Au lac des Trois-Chênes à Francescas de 8H à 11H.  
Contact : 06 79 38 31 35.

### DIMANCHE 18 MARS

#### AAPPMA de NERAC

##### Concours de pêche de la truite

Au lac des Marais à Bruch-Montesquieu de 8H à 11H.  
Contact : 06 79 38 31 35

#### AAPPMA de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

##### Pêche de la truite

Engagements : 12€/adulte, 6€/enfant (moins de 12 ans). Au lac de Lande-Basse à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H à 12h et de 13H à 17H.  
Contact : 06 79 23 48 63.  
Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais

### DIMANCHE 25 MARS

#### AAPPMA de CASSENEUIL

##### Journée de pêche de la truite

A la gravière de Lande-Basse à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H à 17H. Contact : 06 33 17 97 37.

## Février

### DIMANCHE 11 FEVRIER

#### AAPPMA de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

##### Pêche de la truite

Engagements : 12€/adulte, 6€/enfant (moins de 12 ans). Au lac de Lande-Basse à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H à 12h et de 13H à 17H.  
Contact : 06 79 23 48 63.  
Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais.

### SAMEDI 17 FEVRIER

#### AAPPMA de DURAS

##### Challenge de pêche de la truite en lac

Inscription à 7H30 - Concours de 9H à 11H30 et pêche libre de 13H à 17H. Au lac de Lamothe de M. Dubernard à Balayssagues de 9H à 17H.  
Contact : 06 83 50 21 32.

### DIMANCHE 18 FEVRIER

#### AAPPMA de CASTELMORON-SUR-LOT

##### Pêche de la truite

Engagement : 10€. Au lac des quatre communes au Temple-sur-Lot de 8H à 12H et de 13H à 17H.  
Contact : 06 60 11 06 36.

### SAMEDI 24 FEVRIER

#### AAPPMA de DURAS

##### Challenge de pêche de la truite en lac

Inscription à 7H30 - Concours de 9H à 11H30 et pêche libre de 13H à 17H. Au lac de Lamothe de M. Dubernard à Balayssagues de 9H à 17H.  
Contact : 06 83 50 21 32/

### DIMANCHE 25 FEVRIER

#### AAPPMA de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

##### Pêche de la truite

Engagements : 12€/adulte, 6€/enfant (moins de 12 ans). Au lac de Lande-Basse à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H à 12h et de 13H à 17H.  
Contact : 06 79 23 48 63.  
Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais.


 Découvrez la coopérative  
**Les Vignerons de Buzet**  
**VISITE TOUTE L'ANNÉE**  
[www.vignerons-buzet.fr](http://www.vignerons-buzet.fr)  
 Tél. : 05 53 84 17 16

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

**CABINET DIEULIVOL Jean-Jack**  
 Tél. : 05.56.61.25.01 - Fax : 05.56.61.03.15  
 E-mail : [agence.dieulivollareole@axa.fr](mailto:agence.dieulivollareole@axa.fr)  
 N° Orias : 07 014 095


**réinventons / notre métier**

**DU VENDREDI 30 MARS AU LUNDI 2 AVRIL**  
**AAPPMA de l'AGENAIS - RESPECT CARPE 47**  
**ENDURO CARPE**

Au lac de Bajamont à Agen pendant 72h.  
Contact : 06 76 33 76 94.

*Avril*

**DIMANCHE 1ER AVRIL**

**AAPPMA de LAUZUN**

**Concours de pêche de la truite - Tous publics**

Au lac de Lauzun de 9H à 20H.  
Restauration sur place.  
Contact : 06 83 52 66 84.

**LUNDI 2 AVRIL**

**AAPPMA de FAUILLET**

**Concours de pêche de la truite - Tous publics**

Au pré Jean Brissaud à Fauillet de 8H à 11H.  
Contact : 06 62 91 60 02.

**TEAM CRAZY CARPE**

**Manche CARP TOY SENSAS (par équipe de 2)**

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.  
RDV 8H30, inscription obligatoire.  
Contact : 05 53 68 25 00.

**SAMEDI 7 AVRIL**

**AAPPMA de MEZIN**

**Concours de pêche à la ligne - Tous publics**

Pêche au coup de la truite en lac.  
Inscription à 7H - Engagement + casse-croûte : 15€.  
Au lac de Lislebonne à Réaup-Lisse de 9H à 11H.  
Contact : 06 82 34 57 99 ou 05 53 65 44 91.

**DIMANCHE 8 AVRIL**

**AAPPMA de GONTAUD-DE-NOGARET**

**Journée de pêche de la truite - Tous publics**

Engagement : 10€.  
Sur la Canaule à Gontaud de 9H à 17H.  
Contact : 06 32 05 15 26.

**AAPPMA de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

**Pêche de la truite**

Engagements : 12€/adulte, 6€/enfant (moins de 12 ans). Au lac de Lande-Basse à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H à 12h et de 13H à 17H.  
Contact : 06 79 23 48 63.  
Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais.

**SAMEDI 14 JUIN**

**AAPPMA de FONGRAVE-MONCLAR**

**Journée ramassage de déchets**

**(en bateau et du bord)**

Sur les bords du Lot.  
Contact : 06 33 62 97 77.

**DIMANCHE 15 AVRIL**

**AAPPMA de CASTELMORON-SUR-LOT**

**Pêche de la truite**

Engagement : 10€. Au lac des quatre communes au Temple-sur-Lot de 8H à 12H et de 13H à 17H.  
Contact : 06 60 11 06 36.

**AAPPMA de LAVARDAC**

**Concours de pêche de la truite**

Au lac de M.Baudequin à Lausseignan de 9H à 11H30.  
Contact : 05 53 97 17 83.

**AAPPMA de NERAC**

**Concours de pêche de la truite**

Au lac des Trois-Chênes à Francescas de 8H à 11H.  
Contact : 06 79 38 31 35.

**DU MERCREDI 18 AU DIMANCHE 22 AVRIL**

**AAPPMA DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

**ENDURO CARPE**

Inscription à partir de 14H. A Ste-Livrade-sur-Lot du mercredi 16H au dimanche 12H.

Contact : 06 79 23 48 63.

Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais.

**SAMEDI 21 AVRIL**

**AAPPMA de MEZIN**

**Pêche à la mouche en no-kill sur 2 manches**

**Public adulte et ado**

Inscription avant le 16 avril (nombre de places limitées) - Engagement : 30€. Au lac de Lislebonne à Réaup-Lisse de 9H à 11H et de 15H à 17H.  
Possibilité de restauration sur place.  
Contact : 06 82 34 57 99 ou 05 53 65 44 91.

**AAPPMA de DURAS**

**Pêche de la truite**

Tous modes de pêche autorisés.  
Au lac de Lamothe de M. Dubernard à Balayssagues de 9H à 19H. Repas de la pêche.  
Contact : 06 83 50 21 32.

**DIMANCHE 22 AVRIL**

**AAPPMA de CASSENEUIL**

**Journée de pêche de la truite**

A la gravière de Lande-Basse à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H à 17H.  
Contact : 06 33 17 97 37.

**AAPPMA de PORT-SAINTE-MARIE**

**Découverte de la pêche de la truite pour les enfants**

Au lac de Gauté de 9H à 12H.  
Contact : 06 81 44 05 01.

*Mai*

**DIMANCHE 6 MAI**

**AAPPMA de NERAC**

**Concours de pêche de la truite**

A l'étang du Bourdilot à Nérac de 8H à 11H.  
Contact : 06 79 38 31 35.

**SAMEDI 12 MAI**

**AAPPMA de l'AGENAIS**

**Tournoi Passagespoirs**

A la Maison de la Pêche du Passage d'Agen de 10H à 12H et de 13H30 à 15H.  
Contact : 06 75 34 33 33.

**DIMANCHE 13 MAI**

**AAPPMA de LAUZUN**

**Concours spécial jeunes - Moins de 12 ans et de 13 à 16 ans**

Au lac de la Graule à St-Colomb-de-Lauzun de 9H à 12H. Restauration sur place.  
Contact : 06 83 52 66 64.

**AAPPMA de MARMANDE**

**Journée des jeunes - Pêche de la truite**

Au lac de Saint-Pardoux-du-Breuil de 10H à 12H et de 14H à 16H.  
Contact : 06 88 49 00 62.

**DIMANCHE 20 MAI**

**AAPPMA de CASTELMORON-SUR-LOT**

**Pêche de la truite**

Engagement : 10€. Au lac des quatre communes au Temple-sur-Lot de 8H à 12H et de 13H à 17H.  
Contact : 06 60 11 06 36.

## AAPPMA de CLAIRAC

### Concours de pêche de la truite

Engagement : 10€/adulte, 5€/enfants (moins de 12 ans), bourriche 1 €. Au lac de Latapie situé route de Laparade de 8H à 11H.  
Contact : 05 53 84 26 70.

## AAPPMA de GONTAUD-DE-NOGARET

### Journée de pêche de la truite

Engagement : 10€. Au lac de St-Martin à Puymiclan de 9H à 17H. Repas champêtre.  
Contact : 06 32 05 15 26.

## AAPPMA de NERAC

### Concours de pêche de la truite

Au lac des Trois-Chênes à Francescas de 8H à 11H.  
Contact : 06 79 38 31 35.

## Juin

### DIMANCHE 3 JUIN

## JOURNEE NATIONALE DE LA PECHE

### FDAAPPMA 47 - AAPPMA de l'AGENAIS

#### Fête de la Pêche

Au lac de Pélissier de 10H à 12H et de 13H30 à 18H.  
Contact : 06 75 34 33 33.

## AAPPMA DE VILLENEUVE-SUR-LOT

### Fête de la Pêche : Concours de pêche de la truite pour les enfants

Gratuit pour les moins de 13 ans. Au lac de Ferrié à Penne-d'Agenais de 14H30 à 15H30.  
Contact : 06 20 42 15 20.

## AAPPMA D'AIGUILLON

### Fête de la Pêche : Concours de pêche pour les enfants

Au camping d'Aiguillon de 9H30 à 11H30.  
Contact : 06 81 18 53 27.

## AAPPMA de VIANNE

### Fête de la Pêche : Pêche de la truite

Au lac de Médecin de 9H à 12H.  
Contact : 07 85 51 65 30.

## AAPPMA de VILLEREAU

### Fête de la Pêche : Concours de pêche pour les enfants

Initiation et pêche de la truite. Au lac de Malgravière à Villereal de 10H à 18H.  
Contact : 06 76 06 40 68.

## AAPPMA de FONGRAVE-MONCLAR

### Concours de pêche au coup

Au lac de Magre à Monclar de 8H à 16H.  
Contact : 06 33 62 97 77.

## AAPPMA de CASTELMORON-SUR-LOT

### Pêche de la truite

Engagement : 10€ (offert pour les adhérents de l'AAPPMA de Castelmoron sur présentation de la carte de pêche 2018). Au lac des quatre communes au Temple-sur-Lot de 8H à 12H et de 13H à 17H.  
Contact : 06 60 11 06 36.

### DIMANCHE 10 JUIN

## AAPPMA de CASTELJALOUX

### Fête de la Pêche : Concours de pêche enfants et adultes

Au lac de Clarens à Casteljaloux de 9H à 18H.  
Contact : 06 11 39 46 95 ou 05 53 93 94 23.

### SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN

## TEAM CRAZY CARPE

### Finale Nationale CARP TOY SENSAS

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.  
Contact : 05 53 68 25 00.

### SAMEDI 16 JUIN

## AAPPMA de MEILHAN-SUR-GARONNE

### Journée découverte de la pêche de la truite au toc - Moins de 10 ans

Sur les bords du Lisos de 9H30 à 11H30.  
Contact : 06 79 64 23 74.

### DIMANCHE 17 JUIN

## AAPPMA de GONTAUD-DE-NOGARET

### Concours de pêche tous poissons - Tous publics

Sur la Canaule à Gontaud de 9H à 11H.  
Contact : 06 32 05 15 26.

## AAPPMA de LAUZUN

### Journée rassemblement float-tube

Pêche en float-tube en no-kill. Au lac des Graussettes à St-Colomb-de-Lauzun de 7H à 20H.

Restauration sur place.

Contact : 06 83 52 66 64.

### DIMANCHE 24 JUIN

## AAPPMA de CLAIRAC

### Concours de pêche de la truite pour les enfants

Accompagnement parental obligatoire.  
Au lac de la Molère à Clairac de 10H à 11H30.

Contact : 05 53 84 26 70.

## Juillet

### TOUS LES LUNDIS ET JEUDIS

## AAPPMA de CASTELJALOUX

### Initiation pêche pour vacanciers et centres de loisirs

Au lac de Clarens à Casteljaloux de 9H30 à 11H30.  
Contact : 06 11 39 46 95 ou 05 53 93 94 23.

### DIMANCHE 1ER JUILLET



## FDAAPPMA 47

## ET AAPPMA de VILLENEUVE-SUR-LOT

### La Silurade au bord du Lot

Concours de pêche en bateau par équipe, dégustation gratuite de silure, concours de pêche au coup pour enfants, exposition. Au quai et à la salle des Fêtes de Saint-Sylvestre-sur-Lot. Contact : 05 53 66 16 68.

## AAPPMA d'ALLEMANS-DU-DROPT

### Concours de pêche au coup

Sur le Dropt au niveau de la plage et du camping de 9H à 11H.  
Contact : 06 71 67 70 93 ou 05 53 20 20 04.

Vie quotidienne, activités sportives, loisirs...  
Êtes-vous bien assuré ?

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

[www.maif.fr](http://www.maif.fr)

MAIF Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - RCS 50000 - 70020 Nonvion cedex 5 - Filia MAIF Société anonyme au capital de 114 327 000€ entièrement libéré - RCS Nonvion 341 027 841  
12532001 - 70020 Nonvion cedex 5 - Fiche MAIF Société anonyme au capital de 114 327 000€ entièrement libéré - RCS Nonvion 341 027 841

**DIMANCHE 8 JUILLET****AAPPMA de CASTELMORON-SUR-LOT****Concours de pêche au coup**

Carte de pêche obligatoire. Sur les bords du Lot à Castelmoron-sur-Lot de 8H30 à 11H.

Contact : 06 60 11 06 36.

**SAMEDI 14 JUILLET****AAPPMA de BUZET-SUR-BAÏSE****Concours de pêche au coup**

Sur le canal à Buzet-sur-Baïse de 10H à 11H30.

Contact : 06 08 78 44 88.

**VENDREDI 20 JUILLET****AAPPMA de CASTELJALOUX****Journée avec le Secours Populaire**

Matinée pêche pour adultes et enfants.

Au lac de Clarens à Casteljaloux de 9H à 12H.

Contact : 06 11 39 46 95 ou 05 53 93 94 23.

**SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 JUILLET****FFPS Carnassiers****AAPPMA DE VILLENEUVE-SUR-LOT****Concours de pêche du carassin en bateau**

A Penne d'Agenais.

Contact : 06 12 25 73 46.

**DU JEUDI 26 AU DIMANCHE 29 JUILLET****AAPPMA de MARMANDE****ENDURO CARPE - Pierre PICARD**

Au lac de Beaupuy du jeudi 18H au dimanche 17H.

Contact : 06 88 49 00 62.

**SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUILLET****AAPPMA de VILLENEUVE-SUR-LOT****Fête de l'Eau**

A l'Aviron Villeneuvois de 8H à 19H.

Contact : 06 70 50 50 84.

**DIMANCHE 29 JUILLET****AAPPMA de DURAS****Journée pêche sur le Dropt**

Concours de pêche au coup le matin, concours de pêche en float-tube l'après-midi. Sur le Dropt au lieu-dit "Les Canales" de 8H30 à 11H et de 14H à 16H.

Contact : 06 83 50 21 32.

**AAPPMA de VIANNE****Concours de pêche au coup**

Au quai de Vianne de 9H à 11H.

Contact : 07 85 51 65 30.

*Août*

**TOUS LES LUNDIS ET JEUDIS****AAPPMA DE CASTELJALOUX****Initiation pêche pour vacanciers et centres de loisirs**

Au lac de Clarens à Casteljaloux de 9H30 à 11H30.

Contact : 06 11 39 46 95 ou 05 53 93 94 23.

**DIMANCHE 5 AOÛT****AAPPMA D'AIGUILLON****Concours de pêche**

Au camping d'Aiguillon de 9H à 11H.

Contact : 06 81 18 53 27.

**AAPPMA DE LE LEDAT - SOUBIROUS****Concours de pêche**

Au Moulin de Soubirous sur la Lède de 9H30 à 11H30.

Contact : 06 88 89 77 48.

**MERCREDI 15 AOÛT****TEAM CRAZY CARPE****Manche CARP TOY SENSAS (par équipe de 2)**

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.

RDV 8H30, inscription obligatoire.

Contact : 05 53 68 25 00.

**AAPPMA de CLAIRAC****Concours de pêche aux poissons blancs**

Engagement : 10€/adulte, 5€/enfants (moins de 12 ans), bourriche 1 €. Au quai Paul Miraben "La Capitainerie" de 9H à 11H.

Contact : 05 53 84 26 70.

**AAPPMA de LAVARDAC****Concours de pêche au coup**

A "La Cale" à Lavardac de 9H à 11H30.

Contact : 05 53 97 17 83.

**AAPPMA de SAINTE-BAZEILLE****Concours de pêche**

Initiation et pratique de la pêche.

Inscription à 8H - Gratuit. Au ruisseau du Milieu (en bas de l'église) de 9H à 11H30.

Contact : 05 53 94 45 44.

**DIMANCHE 19 AOÛT****AAPPMA de FONGRAVE-MONCLAR****Concours Float au Top (float-tube)**

Sur le Lot à Fongrave.

Contact : 06 33 62 97 77.

**SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 AOÛT****FDAAPPMA 47****Pruneau Show : stand d'animation et de découverte**

A Agen. Contact : 05 53 66 16 68.

Ouvert du mardi au samedi

Votre spécialiste Pêche

**AU ROYAUME de PÊCHE**

*Du matériel au top et les conseils de spécialistes qui vont avec !*

« Laspradines » RN 113 47550 BOE

Achat en ligne : [www.au-royaume-de-la-peche.com](http://www.au-royaume-de-la-peche.com)

Contact : 05 53 68 25 00

[contact@materiel-peche.net](mailto:contact@materiel-peche.net)

**Loustalet**

**PÊCHE 800 m2 CHASSE**

TIR SPORTIF  
VEZUNÈSE - CROZELLE  
COUPES ET TROPHÉES - DÉFENSE  
ATELIER RÉPARATION

Parking C.C. Leclerc  
Avenue François Mitterrand  
47200 MARMANDE  
Tel : 05 53 93 10 00  
Fax : 05 53 20 60 56  
Email : [loustaletjm@wanadoo.fr](mailto:loustaletjm@wanadoo.fr)

OUVERT / le Lundi de 14h à 19h  
Du Mardi au Samedi de 9h-12h et de 14h-19h

## DIMANCHE 26 AOÛT

### AAPPMA de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

#### Concours de pêche au coup des poissons blancs

Sur le Lot à l'esplanade Saint-Martin à Ste-Livrade-sur-Lot de 8H30 à 12H.

Contact : 06 79 23 48 63.

Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais.

## Septembre

### SAMEDI 1ER SEPTEMBRE

#### SAMEDI 1ER ET DIMANCHE 2 SEPTEMBRE

### FFPS Carnassiers

#### AAPPMA DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

#### Concours de pêche du carassin en float-tube (+ vide-grenier pêche le samedi)

Sur l'esplanade Saint-Martin à Ste-Livrade-sur-Lot de 7H à 18H.

Contact : 06 79 23 48 63.

Facebook : AAPPMA L'Hameçon Livradais.

### DIMANCHE 2 SEPTEMBRE

#### AAPPMA DE LE LEDAT - SOUBIROUS

#### Concours de pêche

Sur la Lède au village de 9H30 à 11H30.

Contact : 06 88 89 77 48.

### TEAM CRAZY CARPE

#### Manche CARP TOY SENSAS (par équipe de 2)

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.

RDV 8H30, inscription obligatoire.

Contact : 05 53 68 25 00.

### SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

#### TEAM CRAZY CARPE

#### Challenge Eychenne

Compétition en individuel ouverte à tous.

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.

RDV 8H30, inscription obligatoire.

Contact : 05 53 68 25 00.

### SAMEDI 15 SEPTEMBRE

#### AAPPMA de FONGRAVE-MONCLAR

#### Journée ramassage de déchets (en bateau et du bord)

Sur les bords du Lot.

Contact : 06 33 62 97 77.

## Octobre

### SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 OCTOBRE

#### AAPPMA de FONGRAVE-MONCLAR

#### BASS NATION - Concours de pêche du Bass

Sur le Lot à Fongrave de 6H à 20H.

Contact : 06 33 62 97 77.

### DIMANCHE 28 OCTOBRE

#### TEAM CRAZY CARPE

#### Challenge CRAZY BAIT SENSAS

Compétition en individuel ouverte à tous.

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.

RDV 8H30, inscription obligatoire.

Contact : 05 53 68 25 00.

## Novembre

### DIMANCHE 25 NOVEMBRE

#### TEAM CRAZY CARPE

#### Challenge CRAZY BAIT SENSAS

Compétition en individuel ouverte à tous.

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.

RDV 8H30, inscription obligatoire.

Contact : 05 53 68 25 00.

## Décembre

### DIMANCHE 9 DECEMBRE

#### TEAM CRAZY CARPE

#### Challenge CRAZY BAIT SENSAS

Compétition en individuel ouverte à tous.

Carpodrome du Lac du Touret à St-Laurent.

RDV 8H30, inscription obligatoire.

Contact : 05 53 68 25 00.

## Autres manifestations sur la saison

### NOVEMBRE 2017 À FEVRIER 2018

#### Trophée fédéral de pêche à la Mouche en réservoir

6 manches en réservoir.

Contact : 06 70 50 50 84.

### COMITE SPORTIF DEPARTEMENTAL (CSD47)

#### Critérium 47 Concours individuel ouvert à tous

#### Championnats départementaux (licence sportive obligatoire)

#### Autres épreuves

20/21 Mai BRUCH - Championnat de France  
2° division nationale Carpe

Contact : M. PORTIER - 06 81 39 51 58.



# CONCOURS DU PLUS GROS POISSON 2018

À GAGNER  
un total de 1000 € en  
bons d'achats et  
articles de pêche

La Fédération de LOT-ET-GARONNE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise depuis 1997 un Concours du plus gros poisson. Les 20 meilleures prises enregistrées dans l'année sont récompensées. Elles attestent de la richesse de nos cours d'eau en poissons trophée.

Six catégories de poissons sont retenues : **BROCHET, SANDRE, BLACK-BASS, PERCHE, SILURE** et **CARPE**. De nombreux lots et des bons d'achat remis par catégorie : 80 € au premier prix, 60 € au deuxième prix et 40 € au troisième prix. Dès que vous avez réalisé une prise remarquable, contacter votre AAPPMA ou votre détaillant d'articles de pêche afin de réaliser l'enregistrement officiellement.



## LES PLUS GROS POISSONS RÉCOMPENSÉS DE 1997 À 2017

CLASSEMENT	Poids	PRISE Taille	RECORD PAR RIVIERE
BROCHET	8 kg 700	1 m 24	Record 47 Lac de Clarens (Casteljaloux)
	13 kg 800	1 m 15	Record Dropt
	12 kg 500	1 m 18	Record Lot
	12 kg	1 m 17	Record Garonne
SANDRE	9 kg	1 m 04	Record 47 Lot
	7 kg 500	99 cm	Record Garonne
	6 kg 780	91 cm	Record Dropt
BLACK-BASS	2 kg 700	56 cm	Record 47 Lot
	2 kg 300	55 cm	Record Lède
PERCHE	1 kg 800	47 cm	Record 47 Lot
	1 kg 750	47 cm	Record Canal
	1 kg 600	42 cm	Record Garonne
CARPE	31 kg 500	1 m 07	Record 47 Lot
	25 kg	1 m 02	Record Dropt
	17 kg	1 m 05	Record Garonne
SILURE	111 kg	2 m 43	Record 47 Lot
	98 kg	2 m 52	Record Garonne
	81 kg	2 m 02	Record Baïse

**TRÈS IMPORTANT :** pour que la prise soit enregistrée, une photo sera jointe ainsi que la coupure de presse locale relatant la capture. Ne pourront concourir que les poissons capturés dans les rivières et lacs du département de LOT-ET-GARONNE par les sociétaires titulaires d'une carte de pêche. Les prises réalisées dans les plans d'eau privés sont exclues. Pour plus d'informations, demandez le règlement à votre détaillant d'articles de pêche !

# LES CARTES THÉMATIQUES



## LA CARTE DU DOMAINE HALIEUTIQUE LOT-ET-GARONNAIS :

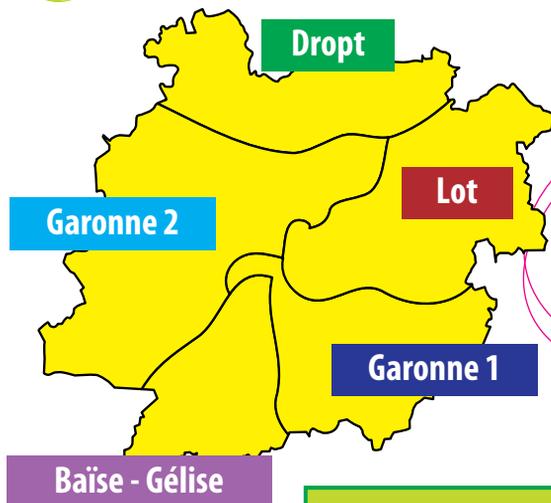
### ➔ A quoi correspond le classement des cours d'eau ?

Il s'agit d'un classement régulant l'exercice de la pêche : 1 ou 4 cannes à pêche autorisées.

➔ **Le classement en première catégorie** est effectué sur des cours d'eau ou des portions de cours d'eau présentant des caractéristiques (eaux vives, fraîches et bien oxygénées...) et un peuplement particulier (Salmonidés, espèces d'accompagnement...) à préserver. L'utilisation d'une seule canne est autorisée.

➔ **Le classement en deuxième catégorie** est effectué sur des cours d'eau ou portions de cours d'eau relativement calmes dans lesquels les populations piscicoles sont riches et variées (cyprinidés, carnassiers...). Par conséquent, l'utilisation de 4 cannes est autorisée.

## LES 5 CARTES THÉMATIQUES PAR GRANDES ENTITÉS :



Elles correspondent aux bassins :  
du Dropt, du Lot, de la Garonne 1,  
de la Garonne 2 en aval d'Aiguillon  
et de la Baïse-Gélise.

# VILLENEUVE PÊCHE

RAYON CHASSE, COUPELLERIE, PAINT-BALL, AIR-SOFT

..... Choix, Qualité, Service .....

<b>400 m<sup>2</sup></b> de surface de vente Face à E.LECLERC <b>47300 VILLENEUVE-SUR-LOT</b> Tél. 05 53 70 99 41	<b>300 m<sup>2</sup></b> de surface de vente ZAC Porte du Quercy <b>47500 MONTAYRAL</b> Tél. 05 53 40 60 49
--	--

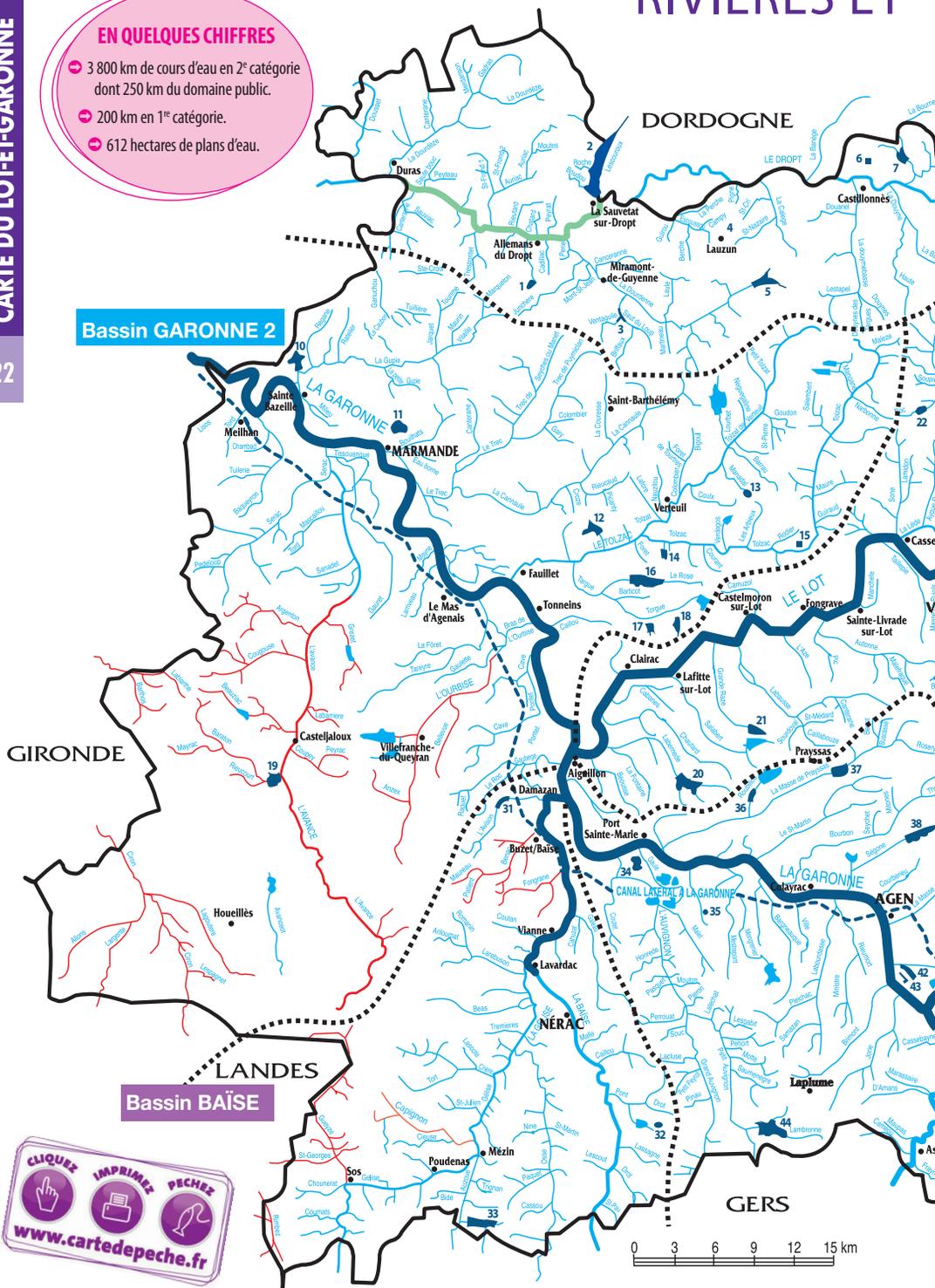
# RIVIÈRES ET

## EN QUELQUES CHIFFRES

- ➔ 3 800 km de cours d'eau en 2<sup>e</sup> catégorie dont 250 km du domaine public.
- ➔ 200 km en 1<sup>re</sup> catégorie.
- ➔ 612 hectares de plans d'eau.

### Bassin GARONNE 2

### Bassin BAÏSE

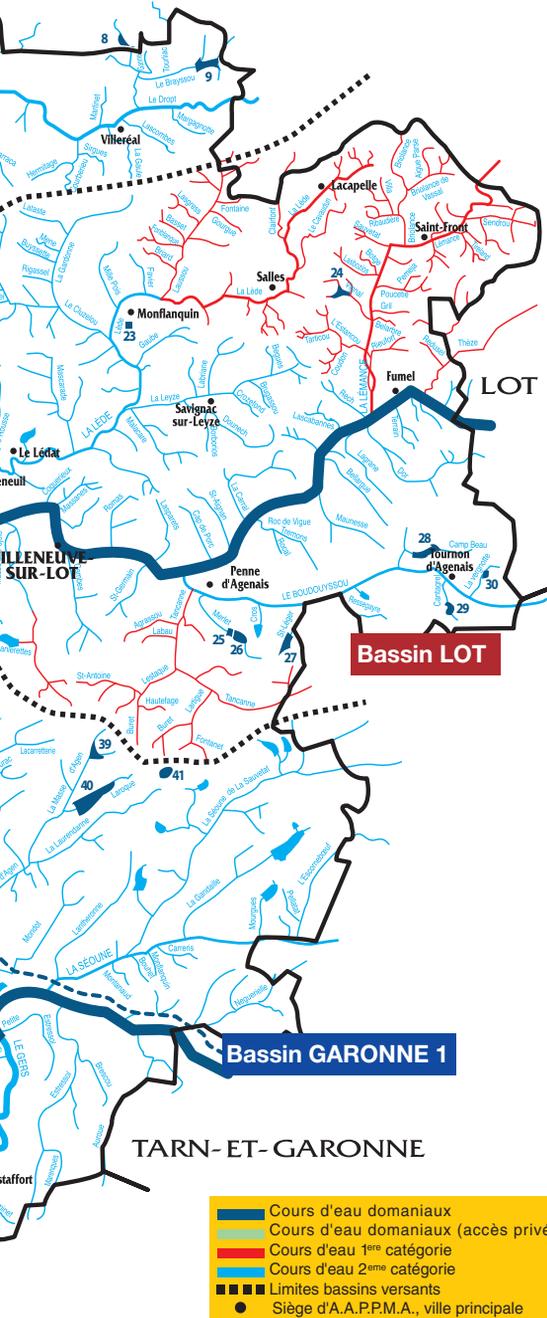





  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

# PLANS D'EAU DE LOT-ET-GARONNE

## Bassin DROPT



- Cours d'eau domaniaux
- Cours d'eau domaniaux (accès privé)
- Cours d'eau 1<sup>ère</sup> catégorie
- Cours d'eau 2<sup>ème</sup> catégorie
- ■ ■ ■ Limites bassins versants
- Siège d'A.A.P.P.M.A., ville principale

## LES 15 COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE :

- RIVIÈRES 1<sup>ÈRE</sup> CATÉGORIE**
- Le Gron.
  - L'Avance, en amont du pont du moulin de Mézailles.
  - Le Fongrane, en amont du pont de la D. 642.
  - L'Ourbise, en amont de la chute du Pont-Canal.
  - La Paix, en amont du pont de la D. 642.
  - Le Rimbez, La Gueyze, Le Capignon.
  - La Thèze, La Lémance, La Briolance, Le Laussou.
  - La Lède, en amont du pont de Peyramaud.
  - La Tancanne et ses affluents en amont du pont de Penne
  - La Masse de Pujols, en amont du pont du Moulin du Mail.

## LES 44 PLANS D'EAU CONVENTIONNÉS :

- BASSIN DU DROPT**
  - 1 Terme-Gros - Allemans-du-Dropt
  - 2 Lescouroux - La Sauvetat-du-Dropt
  - 3 "Saut-du-Loup" - Miramont-de-Guyenne
  - 4 Lauzun - Lauzun
  - 5 Graoussettes - St-Colomb-de-Lauzun
  - 6 Queille - St-Quentin-du-Dropt
  - 7 Nette - Cavarac
  - 8 Ganne - Le Rayet
  - 9 Brayssou - Tourliac
- BASSIN GARONNE 2**
  - 10 Marcachaud - Ste-Bazeille
  - 11 Beaupuy - Marmande
  - 12 Pradignas - Varès
  - 13 Coulx - Gigan
  - 14 Platan - Grateloup
  - 15 Magre - Monclar d'Agenais
  - 16 Charlotté - Grateloup
  - 17 Latapie - Clairac
  - 18 Feytous - Laparade
  - 19 Clarens - Casteljaloux
- BASSIN DU LOT**
  - 20 Ganet - Galapian
  - 21 St-Sardos - Lafitte-sur-Lot
  - 22 Cancon
  - 23 Monflanquin - Monflanquin
  - 24 Marou - Cuzorn
  - 25 Labarthe-bas - Penne d'Agenais
  - 26 Labarthe-haut - Penne d'Agenais
  - 27 Riconne - Penne d'Agenais
  - 28 Camp-Beau - Tournon d'Agenais
  - 29 Nautet - Tournon d'Agenais
  - 30 Tartel - Masquières
- BAÏSE**
  - 31 Damazan - Damazan
  - 32 Trois chènes - Francescas
  - 33 Villeneuve-de-Mézin - Lannes
- BASSIN GARONNE 1**
  - 34 Touret - St-Laurent
  - 35 Marais - Montesquieu
  - 36 Tilloles - Prayssas
  - 37 Néguenou - Prayssas
  - 38 Talives - Foulayronnes
  - 39 Monbalen - Monbalen
  - 40 Bajamont - Bajamont
  - 41 Saint-Germain - Laroque-Timbaud
  - 42 Passeligne-Boé
  - 43 Pélissier-Boé
  - 44 Lambronne - Lamontjoie

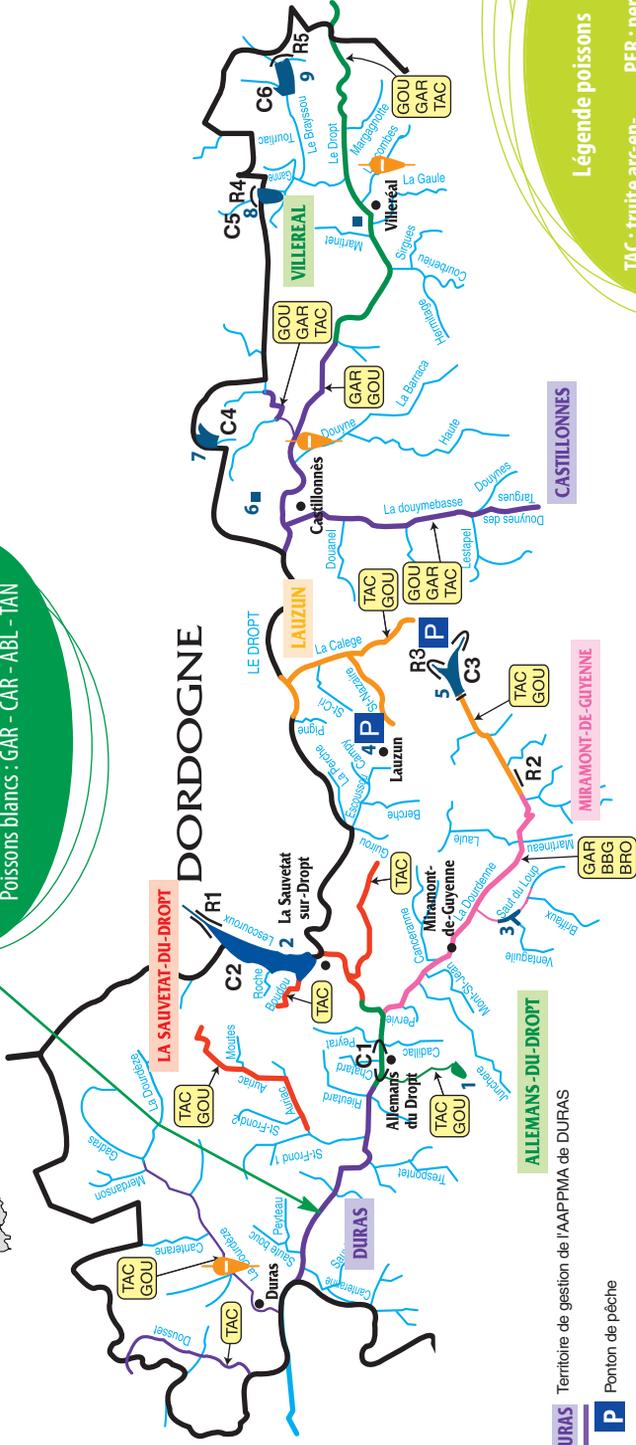
**Remarque :** certaines conventions sont en cours de renouvellement, se renseigner sur place.

LE BASSIN DU DROPT



QUE PEUT-ON  
PÊCHER DANS LE DROPT AVAL ?

Carnassiers : SAN - BRO - PER - BBG  
Poissons blancs : GAR - CAR - ABL - TAN



**DURAS** Territoire de gestion de l'AAPPMA de DURAS

**P** Ponton de pêche

Marchands articles de pêche

C1 Parcours de pêche de la carpe de nuit

R1 Réserve du domaine privé

**ALLEMANS-DU-DROPT**

**MIRAMONT-DE-GUYENNE**

**CASTILLONNES**

Légende poissons

- TAC : truite arc-en-ciel (de mi-mars à fin mai)
- GOU : goujon
- BRO : brochet
- SAN : sandre
- BBG : black-bass
- PER : perche
- GAR : gardon
- ABL : ablette
- TAN : tanche
- CAR : carpe

## LES PRÉSIDENTS AAPPMA

- DURAS : M. Janssens 06 83 50 21 32  
ALLEMANS DU DROPT : M. Augey 06 71 67 70 93  
LA SAUVEIAT DU DROPT : M. Dupoux 06 87 96 96 43  
MIRAMONT DE GUYENNE : en sommeil  
LAUZUN : M. Amice 06 83 52 66 84  
CASTILLONNES : M. Prévot 06 81 96 92 82  
VILLEREAUX : M. Bellanger 06 76 06 40 68

## LES PARCOURS DE PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

### Sur le Dropt

C1 : Du pigeonnier au terrain communal

### Sur les lacs

- C2 : Lac du Lescouroux 500 m en amont de la réserve de la digue, rive droite à la Sauveiat du Dropt.  
C3 : Lac de Graoussettes à Saint-Colomb-de-Lauzun.  
C4 : Lac de la Nette à Cavaic  
C5 : Lac de la Ganne au Rayet  
C6 : Lac du Brayssou à Tourliac

## LES LACS :

- 1 ALLEMANS DU DROPT :  
Terme-Gros (7ha) : GAR, CAR, BRO, BBG
- 2 LA SAUVEIAT DU DROPT :  
Lescouroux (112 ha) : SAN, BRO, CAR (N), BBG **FLOAT TUBE**  
**Bateau autorisé, moteur thermique interdit.**
- 3 MIRAMONT DE GUYENNE :  
"Saut-du-Loup" (14 ha) : **CAR (No-Kill)**, SAN, BRO, BBG
- 4 LAUZUN (1 ha) : CAR, GAR, BRO, PER
- 5 STE COLOMB DE LAUZUN :  
Graoussettes (36 ha) : SAN, BRO, CAR (N), BBG
- 6 ST QUENTIN DU DROPT :  
Queille (6ha) : GAR, CAR, BRO, SAN
- 7 VILLEREAUX :  
Nette (23 ha) : GAR, CAR(N), BRO, SAN **FLOAT TUBE**
- 8 VILLEREAUX :  
Ganne (35 ha) : CAR (N), BRO, GAR, SAN
- 9 VILLEREAUX :  
Brayssou (56 ha) : CAR (N), BRO, GAR, SAN

## LISTE DES RÉSERVES DU DOMAINE PRIVÉ

- R1 : LAC DE LESCOUROUX (La Sauveiat du Dropt)  
- Digue du grand plan d'eau plus 50 m amont,  
- Anse de l'Eybrous.  
- Digue départementale D 281 50 m en aval et 10 m en amont sur les deux rives,  
- Anse amont sur 500 m.
- R2 : LA DOURDENNE (Lauzun) du pont de Parroffe à 600m en aval (chemin).
- R3 : LAC DES GRAOUSSETTES (Lauzun)  
- Anse Sud,  
- Digue 50m en aval,  
- Anse amont "La Tuquette".
- R4 : LAC DE GANNE (Villereal) Anse amont (1km).
- R5 : LAC DU BRAYSSOU (Villereal) Anse amont (1,5km).

## LES MARCHANDS D'ARTICLES DE PÊCHE

CASTILLONNES : Gamm Vert - Pêche  
DURAS : M. Janssens - Pêche-Chasse  
VILLEREAUX : Terre du Sud - Comptoir village



LE BASSIN DU LOT



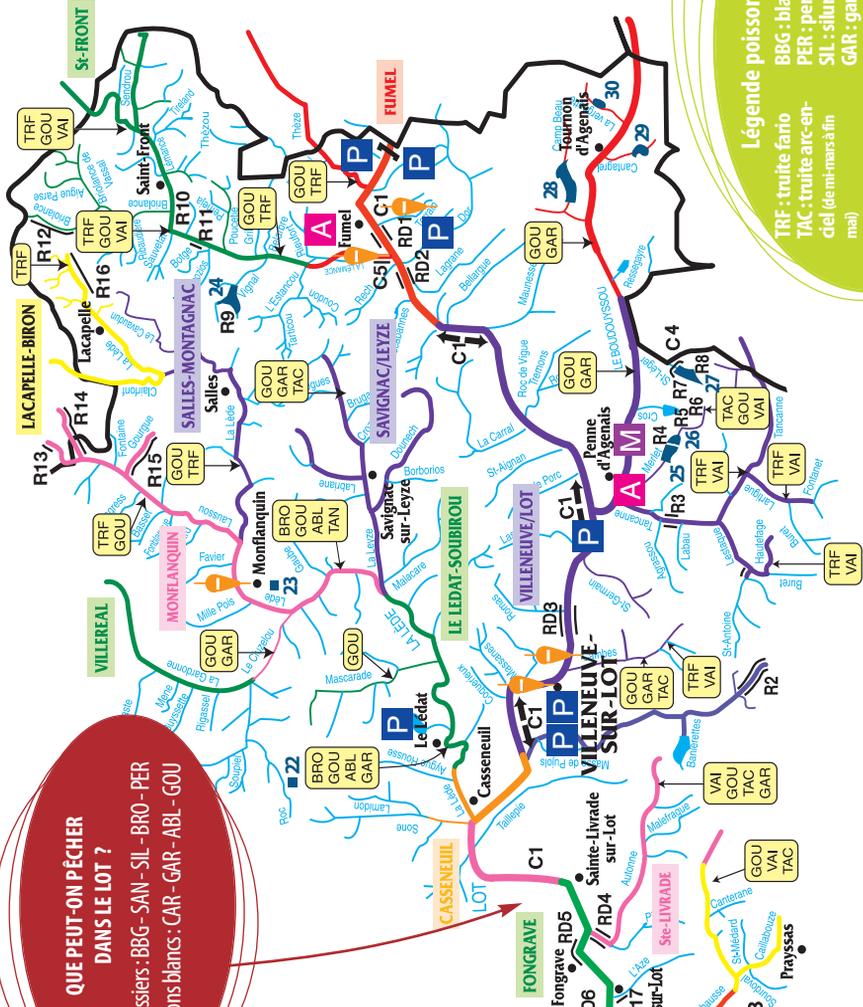
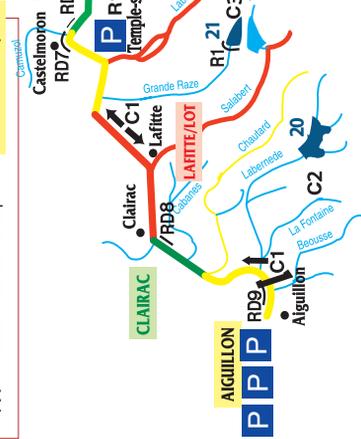
QUE PEUT-ON PÊCHER  
DANS LE LOT ?

Camassiers : BBG - SAN - SIL - BRO - PER  
Poissons blancs : CAR - GAR - ABL - GOU

**CLAIRAC** Territoire de gestion de l'AAPPMA de Clairac

- P** Ponton de pêche
- A** Atelier Pêche Nature (APN)
- M** Maison Pêche Nature
- Marchands articles de pêche
- C1** Parcours de pêche de la carpe de nuit
- R1** Réserve du domaine privé

**CASTELMORON / LOT**



Légende poissons

- TRF : truite fario
- TAC : truite arc-en-ciel (de m-mars à fin mai)
- VAI : vairon
- GOU : goujon
- BRO : brochet
- SKAN : sandre
- BBG : black-bass
- PER : perche
- SIL : silure
- GAR : gardon
- ABL : ablette
- TAN : tanche
- CAR : carpe

## LES PRÉSIDENTS AAPPMA

AIGUILLON : M. Piboyeux 05 53 64 17 39  
CLAIRAC : M. Saudel 05 53 84 26 70  
LAFITTE-SUR-LOT : M. Marlas 06 78 19 12 60  
CASTELMORON/LOT : M. Haouati 06 60 11 06 36  
FONGRAVE : M. Guillot 06 20 20 77 75  
SAINTE-LIVRADE/LOT : M. Butin 06 79 23 48 63  
CASSENEUIL : M. Delumeau 06 33 17 97 37  
VILLENEUVE-SUR-LOT : M. Mathau 06 20 42 15 20  
FUMEL : M. Vial 06 85 32 86 23  
SAINT-FRONT/LEMANCE : M. Aranda 06 20 03 91 51  
LACAPELLE-BIRON : M. Claris 06 80 85 68 10  
SALLES-MONTAGNAC : M. Pavard 06 74 05 47 61  
MONFLANQUIN : M. Labroue 06 86 88 68 68  
VILLEREAU : M. Bellanger 06 76 06 40 68  
SAVIGNAC-SUR-LEYZE : M. Bortoluzzi 09 62 53 07 11  
LE LEDAT-SOUBIROUS : M. Grouffier 06 88 89 77 48

## LES LACS :

20 GALAPIAN : Ganet-Galapian (20 ha) : CAR (N), ABL, BRO, PER  
21 ST-SARDOS (17 ha) : CAR (N), GAR, SAN, BBG  
22 CANCON (3 ha) : TRF, GAR, BBG  
23 MONFLANQUIN (3 ha) : GAR, CAR, BRO, BBG  
24 SAINT-FRONT/LEMANCE : Marou (9,5 ha, 1<sup>ère</sup> cat.) : TRF/TAC, GAR, CAR  
25 PENNE D'AGENAIS : Labarthe-bas (7 ha) : BRO, BBG, GAR, CAR  
26 PENNE D'AGENAIS : Labarthe-haut (3 ha, no-kill mouche sauf été) : TRF/TAC, BBG  
27 PENNE D'AGENAIS : Riconne (17 ha) : CAR (N), BRO, GAR, SAN  
28 TOURNON D'AGENAIS : Camp-beau (1 ha) : TRF/TAC, GAR, GOU, CAR, BBG  
29 FUMEL : Nautet (8 ha) : GAR, GOU, CAR, PER, BRO  
30 FUMEL : Lartel (9 ha) : GAR, CAR, PER, SAN, CHE

## LES PARCOURS DE PÊCHE

**Carpe de nuit sur le Lot :**  
C1 : En amont du barrage d'Aiguillon jusqu'à la limite avec le département du Lot soit 77 km

**Carpe de nuit sur les lacs :**  
C2 : Lac de Ganet à Galapian  
C3 : Lac de Saint-Sardos  
C4 : Lac de Riconne

**Parcours No-kill :**  
C5 : La Lémance (Fumel). De la passerelle de Foulon à Monssempron-Libos à la confluence avec le Lot (400 m).

## LES MARCHANDS D'ARTICLES DE PÊCHE

BIAS : M. Gilles - "Pêche Attitude"  
MONFLANQUIN : "Gamm Vert"  
MONTAYRAL : "Villeneuve Pêche"  
SAINT-SYLVESTRE : "Brico Services"  
SAINTE-LIVRADE/LOT : "Gamm Vert Village"  
VILLENEUVE/LOT : "Villeneuve Pêche"



**Le Contrat de  
Rivière Lot Aval**  
pour un Lot au top !  
[www.vallee-lot-47.fr](http://www.vallee-lot-47.fr)



**LISTE DES RÉSERVES DU DOMAINE PUBLIC**

- RD1 : Barrage de Fumel : 100 m en amont et 100 m en aval
- RD2 : Barrage de Saint-Vite : 50 m en amont et 100 m en aval
- RD3 : Barrage EDF de Villeneuve/Lot : 50 m en amont et 200 m en aval
- RD4 : Embouchure du ruisseau de l'Automme : de 100 m en amont du pont jusqu'à la confluence
- RD5 : Anse de Lafon : sur la commune de Saint-Etienne-de-Fongères
- RD6 : Port Lalande à Castelmoron/Lot : l'ensemble du port jusqu'à la passerelle
- RD7 : Barrage EDF de Castelmoron/Lot-Le Temple/Lot : 50 m en amont et 200 m en aval

- RD8 : Barrage hydroélectrique de Clairac : 50 m en amont et 50 m en aval
- RD9 : Barrage hydroélectrique d'Aiguillon : 50 m en amont et 50 m en aval

**LISTE DES RÉSERVES DU DOMAINE PRIVÉ**

- R1 : LAC DE SAINT-SARDOS (Lafitte/Lot) Sur toute la longueur de la digue, 150 m de chaque côté du pont de l'embouchure (500 m).
- R2 : LA MASSE DE PUJOLS (Villeneuve/Lot) De la source à la route.
- R3 : LA TANCANNE (Villeneuve/Lot) Les 100 m amont au pont de Sainte-Foy de Penne (100m).
- R4 : LAC DE LABARTHE-BAS sur la longueur de la digue et 10 m en amont.
- R5 : LAC DE LABARTHE-HAUT sur la longueur de la digue et 10 m en amont.
- R6 : LE MERLET (Villeneuve/Lot) De la source à Labarthe-Haut (300m).
- R7 : LAC DE RICONNE (Villeneuve/Lot) Sur toute la longueur de la digue et 150 m en amont côté Lot-et-Garonne.
- R8 : LAC DE RICONNE (Villeneuve/Lot) Du fond du lac au panneau d'indication (50m).
- R9 : LAC DE MAROU (St-Front) Sur la longueur de la digue et 40 m en amont.
- R10 : LA LEMANCE (St-Front) 40 m en amont du pont de la gare de Cuzorn au pont des Forges.
- R11 : LA LEMANCE (St-Front) Cuzorn Bourg du pont de la poste au pont D710 (300m).
- R12 : LA BRIOLANCE (St-Front) De la route de la Française à la limite du département de la Dordogne (2,7km).
- R13 : LE LAUSSOU (Monflanquin) Limite département de la Dordogne au pont de Peyrelevade (2km).
- R14 : LE SAINT-JEAN (Monflanquin) Limite du département de la Dordogne au confluent avec le Laussou (1,6km).
- R15 : LA GOURGUE (Monflanquin) De la source au confluent avec le Laussou (2km).
- R16 : LA LEDE (Lacapelle-Biron) Du pont de Barras à Feignes à la source (3Km).
- R17 : L'AZE (Castelmoron) Du pont de la RD911 à la confluence avec le Lot (140m).

**DANGER !**

Pas de pêcheurs sous les barrages EDF !

Stop aux excès de vitesse en bateau !

La stabilité des berges et la sécurité des usagers sont en jeu !





On croit que la priorité,  
c'est de se mettre  
à l'eau...



... et soudain  
ça devient de  
se mettre au sec.

Lorsque vous vous baignez en rivière à proximité d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique, la variation du débit de l'eau peut vous surprendre. Il convient de respecter la signalisation et les lignes de bouées pour ne pas mettre sa vie en danger.

**CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT**

[www.edf.fr/calme-apparent-risque-present](http://www.edf.fr/calme-apparent-risque-present)  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF 552 081 317 RCS Paris, 75008 Paris.



en vente  
**ici**  
Votre carte de pêche 2018



**S'adhère** au Club Halieutique Interdépartemental

Pour bénéficier d'une large réciprocité et pêcher dans 91 départements !

- les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CHH)
- les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- les 17 départements de l'Union Réciprotaire du Nord Est (URNE)



**Comment ?**

En acquittant la carte interdépartementale espagnole Club Halieutique (30 €).

si vous êtes déjà titulaire d'une carte espagnole de votre département.

Carte ANPMA espagnole.



Club Halieutique Résidence «Concorde 1» - 23, Rue de Henri de Turenne - 66100 PEPPIGNAN  
04 68 50 80 12 - [club.halieutique@wanadoo.fr](mailto:club.halieutique@wanadoo.fr)  
[www.club-halieutique.com](http://www.club-halieutique.com)

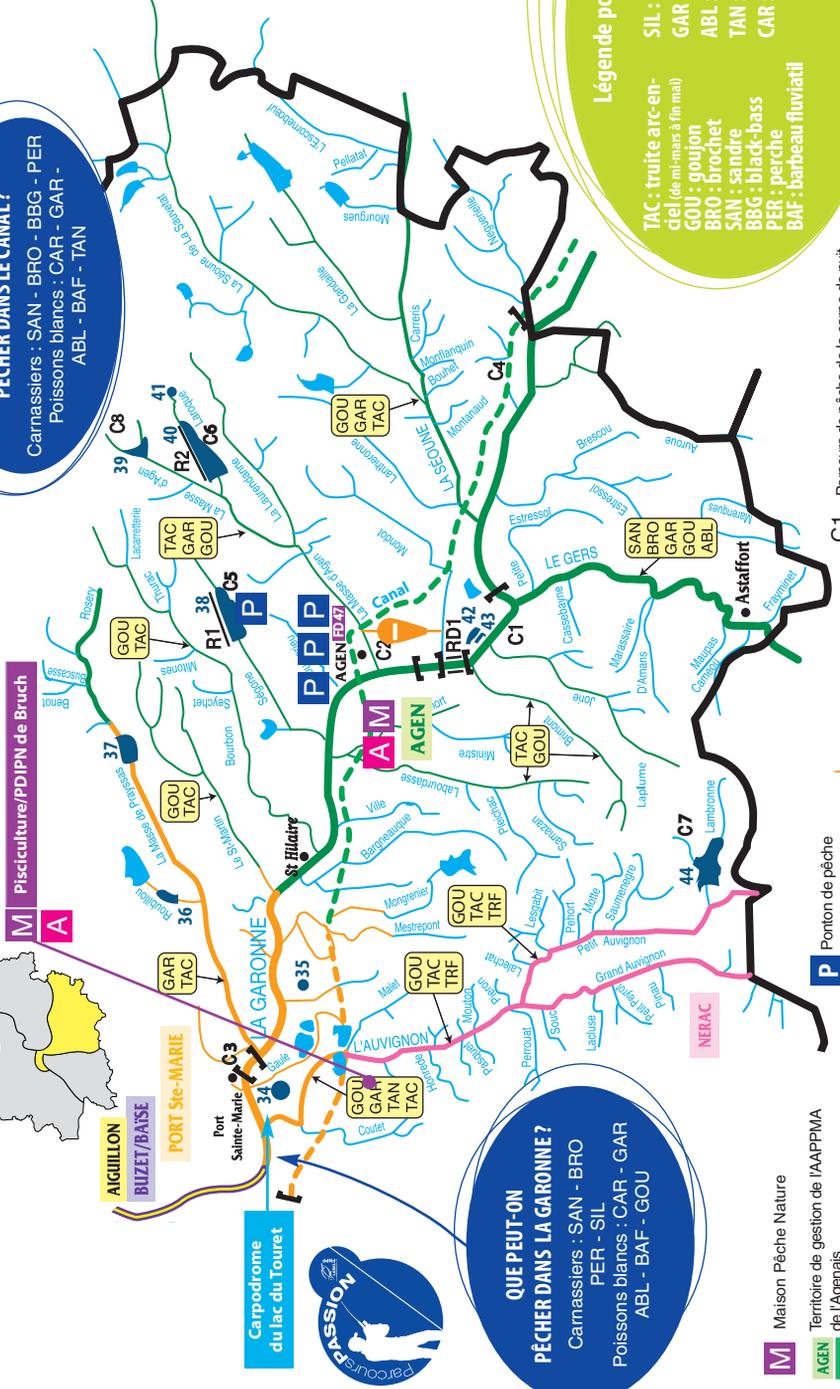
LE BASSIN DE LA GARONNE 1



**QUE PEUT-ON PÊCHER DANS LE CANAL ?**  
 Carnassiers : SAN - BRO - BBG - PER  
 Poissons blancs : CAR - GAR - ABL - BAF - TAN

**QUE PEUT-ON PÊCHER DANS LA GARONNE ?**  
 Carnassiers : SAN - BRO  
 PER - SIL  
 Poissons blancs : CAR - GAR  
 ABL - BAF - GOU

**Légende poissons :**  
 SIL : silure  
 GAR : gardon  
 ABL : ablette  
 TAN : tanche  
 CAR : carpe  
 TAC : truite arc-en-ciel (de mi-mars à fin mai)  
 GOU : goujon  
 BRO : brochet  
 SAN : sandre  
 BBG : black-bass  
 PER : perche  
 BAF : barbeau fluviatil



**M** Maison Pêche Nature  
 Territoire de gestion de l'AAPPMA de l'Agensais  
**A** Atelier Pêche Nature et Pôle Départemental Initiatives Pêche Nature (PDIPN)

**P** Ponton de pêche  
**M** Marchands articles de pêche  
**R1** Parcours de pêche de la carpe de nuit  
**R1** Réserve du domaine privé

## LES PRÉSIDENTS AAPPMA

BUZET-SUR-BAISE : M. Molinié 06 08 78 44 88  
PORT-SAINT-MARIE : M. Cubertou 06 81 44 05 01  
NERAC : M. Vergnes 06 79 38 31 35  
AGEN : M. De Brito 06 18 03 11 42  
AIGUILLON : M. Piboyeux 05 53 64 17 39

## LES LACS :

-  **34 ST-LAURENT : Jouret (4 ha) No-kill : CARPODROME**  
**35 MONTESQUIEU : Marais (conditions particulières) (1 ha) : TRF/TAC, GAR, TAN**  
**36 PORT ST-MARIE : Tilloles (3 ha) : SAN, BRO, PER, CAR, GAR**  
**37 PRAYSSAS : Néguenou (12 ha) : GAR, CAR, BBG, BRO**  
**38 AGEN : Talives (16 ha) : GAR, CAR (N), BRO, SAN**  
**39 MONBALEN (6 ha) : GAR, CAR (N), BRO, SAN, PER**  
**40 BAJAMONT : Bajamont (24 ha) : CAR (N, No-kill), GAR, SAN, BBG**  
**41 LAROQUE-TIMBAUT (1 ha) No-kill mouche sauf été : TRF/TAC, GAR**  
**42 AGEN : Passeligne (17 ha) No-kill : BBG, PER, BRO, GAR, CAR**  
**FLOAT TUBE AUTORISÉ SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIES**  
**43 AGEN : Pelissier (7 ha) No-kill : BRO, CAR, GAR**  
**44 LAMONTJOIE : Lambronne (15 ha) : CAR (N), GAR, BRO, SAN**

## LES MARCHANDS D'ARTICLES DE PÊCHE

BOE : M. Lailler - "Au Royaume de la Pêche" - Laspradines  
BOE : "Décathlon - Rayon pêche"  
BOE : M. Marchet - "Agen chasse pêche" - ZAC de Rigoulet

## LES PARCOURS DE PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Sur la Garonne :

- C1 : du pont de Layrac au barrage de Beauregard soit 5.41 km.  
C2 : de l'embouchure du ruisseau le Mondot aux repères indiquant la limite amont de la réserve naturelle de la frayère d'aloise soit 1.045km.  
C3 : de l'embouchure de la Masse de Prayssas en rive droite et du lieu-dit Grimard en rive gauche jusqu'au pont de Port-Sainte-Marie, soit 1.57 km.

Sur le Canal latéral à la Garonne :

- C 4 : La totalité du Canal Lot-et-Garonnais soit 87 km

Sur les lacs :

- C5 : Lac de Talives à Foulayronnes  
C6 : Lac de Bajamont  
C7 : Lac de Lambronne à Lamontjoie, et à Saint-Vincent-de-Lamontjoie  
C8 : Lac de Monbalen à Laroque Timbaut

## Liste des Réserves du Domaine Public

- RD 1 : Du barrage de Beauregard jusqu'à 200 mètres en aval et jusqu'à 50 mètres en amont.

## Liste des Réserves du Domaine Privé

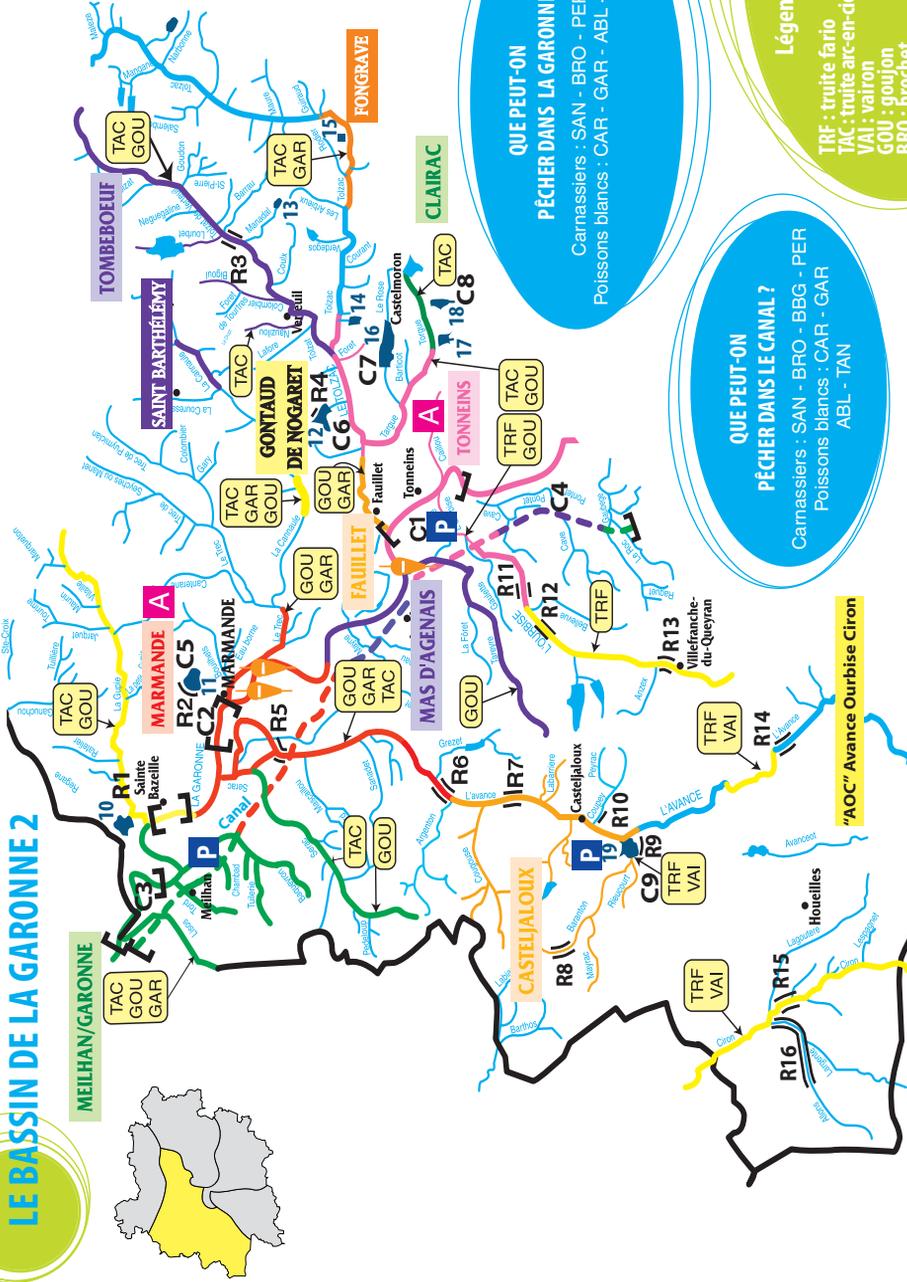
- R 1 : LAC DE TALIVES (Agen)  
Digue et rive droite.  
R 2 : LAC DE BAJAMONT (Agen)  
Digue et rive droite.



LE BASSIN DE LA GARONNE 2

MEILHAN/GARONNE

Ste-BAZEILLE



**QUE PEUT-ON PÊCHER DANS LA GARONNE ?**  
 Carnassiers : SAN - BRO - PER - SIL  
 Poissons blancs : CAR - GAR - ABL - BAF - GOU

**QUE PEUT-ON PÊCHER DANS LE CANAL ?**  
 Carnassiers : SAN - BRO - BBG - PER  
 Poissons blancs : CAR - GAR - ABL - TAN

**Légende poissons :**  
 SIL : silure  
 PER : perche  
 GAR : gardon  
 ABL : ablette  
 TAN : tanche  
 CAR : carpe  
 BBG : black-bass  
 BAF : barbeau fluviatil

MARMANDE  
 Territoire de gestion de l'AAPPMA de Marmande  
 Atelier Pêche Nature (APN)

Marchands articles de pêche

C1 Parcours de pêche de la carpe de nuit  
 R1 Réserve du domaine privé

P Ponton de pêche

## LES PRÉSIDENTS AAPPMA

MEILHAN-SUR-GARONNE et COCUMONT :  
M. Pessotto 06 79 64 23 74  
SAINTE-BAZEILLE : M. Duffau 06 85 68 69 44  
MARMANDE : M. Guillaume 06 87 74 49 77  
LE MAS D'AGENAIS : *en attente de repreneurs*  
FAUILLET : M. Gaigeard 06 62 91 60 02  
TONNEINS : M. Coste 06 43 23 66 90  
SAINT-BARTHELEMY D'AGENAIS : M. Ruskin 05 24 30 23 17  
GONTAUD DE NOGARET : M<sup>me</sup> Chiron 06 04 49 12 71  
TOMBEBOEUF : M. Mella 05 53 88 82 98  
FONGRAVE : M. Guillot 06 20 20 77 75  
CLAIRAC : M. Saudel 05 53 84 26 70  
CASTELJALOUX : M. Caslay 06 11 39 46 95  
"AOC" Avance Ourbise Ciron : M. Martin 06 88 04 59 87

## LACS

- 10 STE-BAZEILLE : Marcachaud (4 ha) : GAR, CAR, BRO, SAN
- 11 MARMANDE : Beauvuy (17 ha) : CAR (N, no-kill), BRO, GAR, SAN
- 12 TONNEINS : Pradignas (8 ha) : CAR (N), GAR, SAN, BBG
- 13 COULX : Gigan (1 ha) No-kill : TRF/TAC, BBG
- 14 TONNEINS : Platan (4 ha) : GAR, CAR, BRO, SAN
- 15 MONCLAR D'AGENAIS : Magre (4 ha) : GAR, SAN, PER, BRO, TAN, BBG (no-kill)
- 16 TONNEINS : Charlotté (22 ha) : GAR, CAR (N), BRO, SAN
- 17 CLAIRAC : Latapie (6 ha) : GAR, CAR, BBG, BRO
- 18 LAPARADE : Feytous - Laparade (5 ha) : CAR (N), GAR, SAN, BFLOAT TUBE
- 19 CASTELJALOUX : Clarens (17 ha) : TRF/TAC, GAR, BRO, PER

## LES MARCHANDS D'ARTICLES DE PÊCHE

MARMANDE : "Ets Loulatot" - Pêche - Chasse" - Rte de Bordeaux  
MARMANDE : "Décathlon - Rayon pêche"  
FAUILLET : "Au fil des saisons - Chasse - Pêche" - RD 813 Lagatrenne

## LES PARCOURS DE PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

### Sur la Garonne :

- C 1 : du lieu-dit «reculé les roches» en rive gauche à la confluence avec le Tolzac de Sénéstis en rive droite soit 6,3 km.
- C 2 : de la confluence du ruisseau du Paradis en rive droite au pont de chemin de fer de Marmande soit 6,4 km.
- C 3 : de l'embouchure du ruisseau le Tord à Meilhan-sur-Garonne en rive gauche jusqu'à l'embouchure du Lysois (limite départ. 47/33) soit 4,73 km en rive droite et 6,87 km en rive gauche

### Sur le Canal latéral à la Garonne :

- C 4 : La totalité du Canal Lot-et-Garonnais soit 87 km
- Sur les lacs :
- C 5 : Lac de Beauvuy à Marmande, fermé carpes de nuit du 30 janvier au 30 avril
- C 6 : Lac de Pradignas à Varès
- C 7 : Lac de Charlotte à Grateloup
- C 8 : Lac de Feytous - Laparade
- C 9 : Lac de Clarens à Casteljaloux

## LISTE DES RÉSERVES DU DOMAINE PRIVÉ

- R1 : LAC DE MARCACHAUD (Sainte Bazeille)  
200 m à l'ouest et 200 m à l'est sur la digue, sur toute la longueur.
- R2 : LAC DE BEAUVOUY (Marmande) - Entre les deux pylônes de haute tension.
- R3 : LE TOLZAT (Tombeboeu) - Du pont de la route Montastruc à Tombeboeu au pont D667 (1,3Km).
- R4 : LAC DE PRADIGNAS (Tonneins) - Anse nord.
- R5 : L'AVANCE (Marmande) - Route C1 amont à 50 m aval du pont (100m).
- R6 : L'AVANCE (Marmande) - 150 m avant le moulin de Ménarra  
à 150 m après le moulin (300m).
- R7 : L'AVANCE (Casteljaloux) - 60 m avant le moulin de Labastide  
à 20 m après le moulin (80 m).
- R8 : LE TREN (Casteljaloux) - Du pont de la Gavache jusqu'au pont du Lieu-dit « Le Tren » (1,18Km).
- R9 : LAC DE CLARENS (Casteljaloux) - 20 m de part et d'autre de la buse reliant au petit lac privé (40 m).
- R10 : LE COUPEY (Casteljaloux) - Du pont de la route de Nérac à l'Avance (800 m).
- R11 : L'OURBISE (Tonneins) - Du pont de Picon au pont de Villeton (500m).
- R12 : L'OURBISE (Villierfranche/Tonneins) - 800 m en amont du moulin d'Ardouin.
- R13 : L'OURBISE (Villierfranche-du-Queyran) - Du moulin d'Astafort au moulin de Bompas.
- R14 : L'AVANCE FARGUAISE (Villierfranche-du-Queyran)  
De Mandille Haut en remontant jusqu'aux ruines du moulin.
- R15 : LE CIRON (Villierfranche-du-Queyran)  
300 m amont pisciculture d'Alons et 200 m aval pisciculture (500 m).
- R16 : LE RUISSEAU D'ALLONS (Villierfranche-du-Queyran) - Du Pichat jusqu'au Ciron.

LE BASSIN BAÏSE-GÉLISE



LAVARDAC Territoire de gestion de l'AAPPMA de Lavardac

P Ponton de pêche

A Atelier Pêche Nature (APN)

Marchands articles de pêche

C1 Parcours de pêche de la carpe de nuit

R1 Réserve du domaine privé



**QUE PEUT-ON PÊCHER DANS LA BAÏSE?**  
 Carnassiers : BRO - SAN - PER  
 Poissons blancs : GAR - CAR  
 TAN - ABL CHE - BAF

**QUE PEUT-ON PÊCHER DANS LA GÉLISE?**  
 Carnassiers : SAN - BRO - PER  
 Poissons blancs : CAR - GAR  
 TAN - GOU

TRF : truite fario  
 TAC : truite arc-en-ciel  
 BAF : barbeau fluviatil  
 GOU : goujon  
 CHE : chevesne  
 VAI : vairon  
 BRO : brochet  
 SAN : sandre  
 PER : perche  
 SIL : silure  
 GAR : gardon  
 ABL : aبلette  
 TAN : tanche  
 CAR : carpe

## LES PRÉSIDENTS AAPPPA

- DAMAZAN : M. Therez 05 53 88 70 18  
BUZET-SUR-BAISE : M. Molinié 06 08 78 44 88  
VIANNE : M. Artamonoff 07 85 51 65 30  
LAVARDAC : M. Prost 07 77 07 58 54  
NERAC : M. Vergnes 06 79 38 31 35  
MEZIN : M. Lanave 06 82 34 57 99  
POUDENAS : M. Chaumet 06 38 51 32 88  
SOS : M. Dubos 06 07 32 37 83

## LES LACS :

- 31 DAMAZAN (8 ha) : GAR, BRO, CAR, PER  
32 FRANCESCAS : Trois diènes (conditions particulières) (1 ha) :  
TREF, TAÇ, GAR, TAN  
33 VILLENEUVE-DE-MÉZIN (18 ha) : CAR(N), GAR, BRO, BBG

## LES PARCOURS DE PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Sur le Canal latéral à la Garonne :

C1 : La totalité du Canal Lot-et-Garonnais, soit 80 km.

Sur la Baïse :

C2 : Du pont de Bordes (limite du domaine public) au barrage de Saint-Léger, soit 18,89 km.

C3 : Entre l'écluse de Nérac et l'écluse Bapaume, soit 1,230 km.

Sur la Gélise :

C4 : Du pont du CD 656 à Mézin au moulin de Courbrian, soit 3,19 km.

C5 : Du village de Poudenas au pont de Risot, soit 1,52 km.

Sur le Lac :

C6 : Lac de Villeneuve de Mézin (Rive gauche).

## LISTE DES RÉSERVES DU DOMAINE PUBLIC

RD 1 : Barrage de St-Léger : de 50 m en amont à 50 en aval de l'ouvrage.

## LES MARCHANDS D'ARTICLES DE PÊCHE

DAMAZAN : "Pêche-Epicerie-Tabac-Pressé"  
BUZET/BAISE : "Pêche-Tabac-Pressé"  
VIANNE : "Pêche-Tabac-Pressé"  
LAVARDAC : M. Cruanas - "Pressé-Tabac-Pêche"  
NERAC : "La Sauvagine" - Pêche-Chasse  
NERAC : "Nature et Passion d'Albret"

## LISTE DES RÉSERVES DU DOMAINE PRIVÉ

- R1 : LA PAIX (Buzet/Baise) - De la source au confluent avec le Patient (2,5km).  
R2 : LE PATIENT (Buzet/Baise) - De la source au confluent avec la Paix (700 m).  
R3 : LA GUEYZE (Sos) - Du pont de bois de Hérat au pont de Soucat (500 m).  
R4 : LE CAPIGNON (Mézin) - De la source au pont de Lislebonne (4 km).  
R5 : LA GÉLISE (Mézin) - Du moulin de Courbrian au pont de la route CD1 (300 m).  
R6 : LAC DE VILLENEUVE-DE-MEZIN (Mézin) - 150 m de part et d'autre de la pointe amont du lac (300 m).



## LES 49 SITES HÉBERGEMENTS PÊCHE

### 4 villages de gîtes et Villages Vacances

#### 1 - M. AUBER

Cottages du Saut du Loup (6 pers. \*36)  
47440 CASSENEUIL  
Route du lac 47800 MIRAMONT-DE-GOEVENE  
Tel. 09 81 43 32 08 - fredyvauber@lesdomainesusauduloup.fr  
www.lesdomainesusauduloup.fr

#### 22 - M. THERIN

Village de gîtes communaux les Trois Rivières (6 pers. \*39)  
47440 CASSENEUIL  
Tel. 05 53 41 06 37 - tourisme.caseneuil@wanadoo.fr  
www.giteslestrisrivières.com

#### 34 - M. LANGLOIS

Domaine de Guillaumes  
(120 pers. / 20 chalets et 6 emplacements)  
Gallardel/Condat 47500 FIMEL  
Tel. 05 53 71 01 99 - contact@domaineinguillaumes.com  
www.domaineinguillaumes.com

38 - Village Vacances La Taillade (4/8 pers. \*6 gîtes,  
9 pers. \*2 gîtes de groupe, 2/4 pers. \*5 chalets,  
4/8 pers. \*3 mobil-homes, 4 pers. \*3 yourtes, 1 cabanella)  
La Taillade 47700 POMPOGIE  
Tel. 05 53 93 00 33  
la-taillade@solinctic.org ou ml.baderot@solinctic.org  
www.la-taillade.com

### 41 gîtes et cottages

#### 2 - M. JOCAL

Tournerie Basé (11 pers.)  
47350 MONTIGNAC-TOURNERIE  
Tel. 05 53 93 30 79 / 06 78 48 31 76

#### 3 - M<sup>me</sup> CALIGARI

Gîte de Vincas (13 pers.)  
47380 TOMBEBOEUF  
Tel. 05 53 88 76 30 / 06 25 51 74 46 - combraillieu@wanadoo.fr  
http://vacancescampagnejmd.com

#### 4 - M<sup>me</sup> et M. BORDIN

Gîte le Capricorne (7 pers.)  
et gîte de la Prairie (3 pers.)  
Maison neuve - 47800 LANERGIE  
Tel. 05 53 93 87 45 / 07 86 02 05 90  
gîte-de-maisonneuve@wanadoo.fr  
www.gîte-de-maisonneuve.fr

#### 5 - M<sup>me</sup> et M. DURRIEUX

Gîte de Lespland (12 pers.)  
Lespinasse 47800 LANERGIE  
Tel. 05 53 93 88 06 / 06 80 88 72 98  
francoisdurrieux@yahoo.fr  
www.gite-lespland.fr

#### 9 - M. SALLIER

La Fournial (4 pers.)  
Saint-Seba 47210 SAINT-ETIENNE-DE-WILLEREAUX  
Tel. 05 53 38 37 50 - sallier.patrick@wanadoo.fr

#### 10 - M<sup>me</sup> et M. CROUZET

Gîte des Ecreuils (4 pers.)  
et gîte des Colverts (6 pers.)  
Gamots Bas 47290 CANCON  
Tel. 05 53 01 70 58 / 06 79 57 39 19  
gamots.bas@wanadoo.fr  
www.haut-agenais-perigord.com/noiseraie

#### 11 - M. CREMIOUX, SARL L'ACCORDÉON

2 Gîtes Lac de Cancon (4 pers. \*2)  
Jean Meïge 47290 CANCON  
Tel. 05 53 41 11 39 - lecampingdulac@orange.fr  
www.pour-les-vacances.com/site-12506

#### 12 - M. DAUNIS

Au Riolle (6 pers.)  
47180 JUSIX  
Tel. 05 56 61 71 53 - evelyne.danis@gmail.com

#### 13 - M<sup>me</sup> et M. PIOVESAN

La Roseraie (4 pers.)  
15, Rue des tilleuls 47180 COUTHURES-SUR-GARONNE  
Tel. 05 53 94 41 41 - marysandrepiovesan@orange.fr

#### 14 - M<sup>me</sup> MARCHI

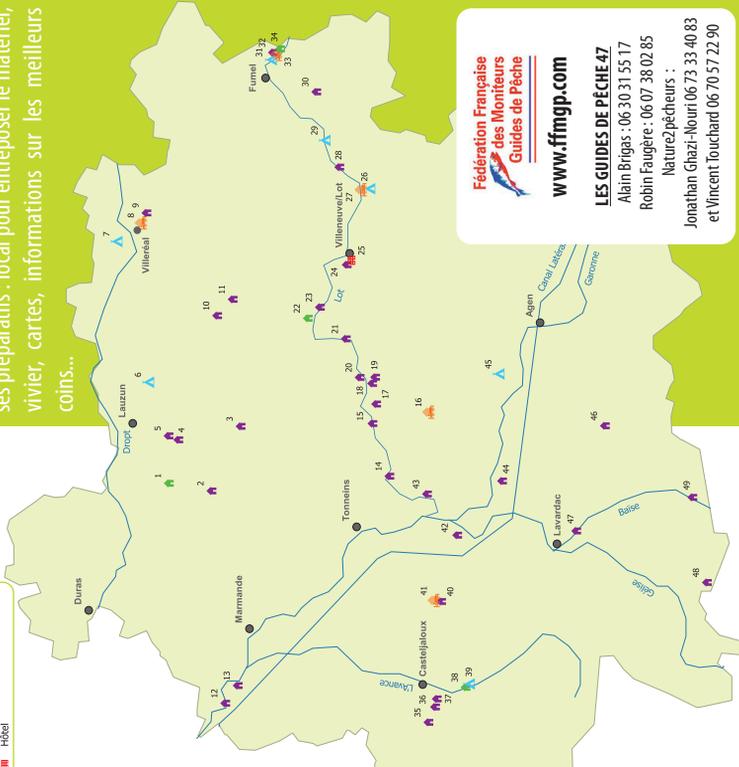
Gîte de Lalame (6 pers.)  
Le bois Roy 47320 CLAIRAC  
Tel. 06 86 82 00 39 / 05 53 84 21 94  
veronique.marchi@wanadoo.fr  
http://monsite.orange.fr/vep47

#### 15 - M<sup>me</sup> et M. JARDONNET

La Tamerie (6 pers.)  
3, impasse de la Tamerie 47260 GRANGES-SUR-LOT  
Tel. 05 53 88 28 99 / 06 10 25 00 71  
thierry.jardonne@wanadoo.fr

## Un Label national

Situés à proximité d'un lieu de pêche, certains hébergements sont idéaux pour les vacanciers pêcheurs ou tentés par ce loisir. Le label «Hébergement Pêche» de la FNFP permet de garantir certains avantages pour le pêcheur dans ses préparatifs : local pour entreposer le matériel, vivrier, cartes, informations sur les meilleurs coins...



**Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche**  
**www.ffmgp.com**

**LES GUIDES DE PÊCHE 47**  
Alain Briggs : 06 30 31 55 17  
Robin Faugère : 06 07 38 02 85  
Nature2pêcheurs :  
Jonathan Ghazi-Nouri 06 73 33 40 83  
et Vincent Touchard 06 70 57 22 90



**17 - M. DALMOLIN**  
Gîte du Soleil Levant (8 pers.)  
et gîte du Soleil Couchant (8 pers.)  
Dorzon 47110 LE TEMPLE-SUR-LOT

Tél. 05 53 58 79 80 / 06 47 06 75 76  
jean-marc.dalmolin@wanadoo.fr  
www.gitesfermeledorzon.com



**18 - M<sup>me</sup> LECORNET**  
La Chaudière (6 pers.)  
6, Grand Rue de la Chaudière 47100 LE TEMPLE-SUR-LOT

Tél. 05 53 01 30 18 / 06 89 95 35 18



**19 - M<sup>me</sup> BENEDETTI**  
La Routotte de la Vallée du Lot (4 pers.)  
et le Sécôir à tabac de la Vallée du Lot (3 pers.)  
Roche 47100 LE TEMPLE-SUR-LOT

Tél. 05 53 01 29 90 - sylviabenedetti@orange.fr  
www.routotte-valleedot.com



**20 - M<sup>me</sup> et M. CHAUVEL**  
Gîte de la Ferme des Tuilleries (6 pers.)  
Tuilleries 47260 PONGRAVE

Tél. 06 28 51 66 70 - contact@ferme-tuilleries.com  
www.ferme-tuilleries.com



**21 - M<sup>me</sup> LACOSTE**  
Gîte de Fantex (6 pers.)  
8, Avenue de Renac 47100 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Tél. 05 53 01 39 06 / 06 83 33 94 70 - jllr@live.fr  
http://labordeneuvejimdoo.com



**23 - M. ROUCH**  
Gîte de Golbe (6 pers.)  
Golse 47400 CASSENEUIL

Tél. 06 16 42 62 46 - grouch@wanadoo.fr  
www.location47.com



**24 - M<sup>me</sup> CASSANYE DE MAZET**  
Manoir la Bordeneuve (5 pers. + 9 gîtes)  
16, Rue de la Liberté 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Tél. 05 53 70 86 52 - gites.bordeneuve@orange.fr  
bordeneuve-gitesjimdoo.com



**28 - M<sup>me</sup> DA PONTE**  
Moulin de Rigouillères (6 pers.)  
47140 SAINT-SYVESTRE-SUR-LOT

Tél. 05 53 41 35 12 / 06 87 25 52 22  
mdpapants@wanadoo.fr  
www.moulinderigouilleresjimdoo.com



**30 - M<sup>me</sup> et M. LAPOUZE**  
Gîte du Lac (6 pers.) et gîte du Four (4 pers.)  
Robins 47300 SAINT-GEORGES

Tél. 05 53 40 80 15 / 06 85 43 49 05  
maurice.lapouze@wanadoo.fr



**29 - M<sup>me</sup> BENEDETTI**  
La Routotte de la Vallée du Lot (4 pers.)  
et le Sécôir à tabac de la Vallée du Lot (3 pers.)  
Roche 47100 LE TEMPLE-SUR-LOT

Tél. 05 53 01 29 90 - sylviabenedetti@orange.fr  
www.routotte-valleedot.com



**20 - M<sup>me</sup> et M. CHAUVEL**  
Gîte de la Ferme des Tuilleries (6 pers.)  
Tuilleries 47260 PONGRAVE

Tél. 06 28 51 66 70 - contact@ferme-tuilleries.com  
www.ferme-tuilleries.com



**21 - M<sup>me</sup> LACOSTE**  
Gîte de Fantex (6 pers.)  
8, Avenue de Renac 47100 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Tél. 05 53 01 39 06 / 06 83 33 94 70 - jllr@live.fr  
http://labordeneuvejimdoo.com



**23 - M. ROUCH**  
Gîte de Golbe (6 pers.)  
Golse 47400 CASSENEUIL

Tél. 06 16 42 62 46 - grouch@wanadoo.fr  
www.location47.com



**24 - M<sup>me</sup> CASSANYE DE MAZET**  
Manoir la Bordeneuve (5 pers. + 9 gîtes)  
16, Rue de la Liberté 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Tél. 05 53 70 86 52 - gites.bordeneuve@orange.fr  
bordeneuve-gitesjimdoo.com



**28 - M<sup>me</sup> DA PONTE**  
Moulin de Rigouillères (6 pers.)  
47140 SAINT-SYVESTRE-SUR-LOT

Tél. 05 53 41 35 12 / 06 87 25 52 22  
mdpapants@wanadoo.fr  
www.moulinderigouilleresjimdoo.com



**30 - M<sup>me</sup> et M. LAPOUZE**  
Gîte du Lac (6 pers.) et gîte du Four (4 pers.)  
Robins 47300 SAINT-GEORGES

Tél. 05 53 40 80 15 / 06 85 43 49 05  
maurice.lapouze@wanadoo.fr

**32 - M<sup>me</sup> BELBOOM**

2 Gîtes du Domaine le Mathi (4 pers. et 10 pers.)  
Galliarde, Condat 47500 FUMEL

Tél. 06 77 87 31 68 - contact@lemath.com - www.lemath.com

**35 - M<sup>me</sup> CAUBERT**

La Castagnère (4 pers.)  
110 rue de Mayne Neou 47700 BEAUXHAC

Tél. 05 53 59 59 53 / 06 42 40 78 41  
josette.mensencal@orange.fr  
caubercotelet@orange.fr

**37 - M. GATINAUD**

Domaine de Laroque (4 à 5 pers. + 3)  
Domaine de Laroque 47700 CASTELJALOUX

Tél. 06 70 17 38 12  
serge.gatinaud@domaine-de-laroque.com  
www.domaine-de-laroque.com

**40 - M. ALLAIN**

Domaine d'Esquira (6 pers.)  
Esquira 47160 VILLERANCHEDU-QUEYRAN

Tél. 05 53 88 22 15  
contact@domaine-desquira.fr

**42 - M<sup>me</sup> CARRERE**

Gîte du Pêcheur (5 pers.)  
Esoubats 47160 DIMAZAN

Tél. 05 53 88 72 70 / 06 70 11 34 01 - josiane.carrere@wanadoo.fr  
www.gites-de-beaugard.fr

**43 - M<sup>me</sup> PATUREL (Réservation ACTOUR 47)**

Gîte au bord du Lot (4 pers.)  
Chemin de Hagège, Ste-Radegonde 47190 MUGILLON

Tél. 05 53 66 14 14 - acour47res@tourisme-lotetgarnonne.com  
www.reservation-lotetgarnonne.com  
ou www.gite-vallee-du-lot.com

**44 - M. BRIANT**

Gîte du Paradis (12 pers.)  
Paradis 47200 FÉDIGAROLLES

Tél. 06 74 40 07 17 - herve.briant@icatsd.fr  
www.giteduparadisjimdoo.com

**46 - M. LABAT**

Gîte des Tuernesols (6 pers.)  
Roque 47310 MONCAUT

Tél. 05 53 72 55 17 - 06 81 28 40 83 - labami@wanadoo.fr  
www.gijterrore.fr

**47 - M. PROST**

Gîte de l'Écluse du Soubert (6 pers.)  
Écluse du soubert 47600 NIEHAC

**48 - M<sup>me</sup> et M. MANENT** (Réservation ACTOUR 47)

Gîtes de Jean 1 (4 pers.) et Jean 2 (4 pers.)  
Lieu-dit "Jean" 47700 VILLENEUVE-DE-MEZIN

Tél. 05 53 66 14 14  
acour47res@tourisme-lotetgarnonne.com  
www.reservation-lotetgarnonne.com

**49 - M<sup>me</sup> et M. LESTRADE**

Le Phare aux Hortensias (10 pers.)  
Le Bourg, Grand Rue 47600 MONCABEAU

Tél. 05 53 97 17 79 - lephareauxhortensias47@orange.fr

## 10 chambres d'hôtes

**8 - M<sup>me</sup> RUMEAU**

2 Chambres filiales Lys de Vergne (6 pers.)  
Vergne 47210 VILLERBEL

Tél. 05 53 36 61 54 / 06 70 63 80 52  
lysvergne@gmail.com  
www.lysvergne.com

**16 - M<sup>me</sup> et M. BOUCHERES**

Au Pigeonnier de Quittimon (2 pers.)  
Hameau de Quittimon 47360 L'ACEPÈDE

Tél. 06 83 32 54 28 / 06 07 10 57 14 / 05 33 00 54 76  
jboucher@wanadoo.fr  
www.chambredesaugeoisniem.com

**27 - M<sup>me</sup> et M. ROUX**

2 Chambres d'hôtes du Port-de-Penne (2 pers. + 2 ch.)  
4, Avenue de la Libération 47140 PENNE-D'AGENNAIS

Tél. 06 82 92 09 22 / 05 53 36 66 89  
legrouxpenne@wanadoo.fr  
www.lemath.com

**32 - M<sup>me</sup> BELBOOM**

2 Gîtes du Domaine le Mathi (4 pers. et 10 pers.)  
Galliarde, Condat 47500 FUMEL

Tél. 06 77 87 31 68 - contact@lemath.com  
www.lemath.com

**41 - M. ALLAIN**

3 Chambres d'hôtes du Domaine d'Esquira (3 pers. + 4 pers. + 1)

Esquira 47160 VILLERANCHEDU-QUEYRAN

Tél. 05 53 88 22 15 - Mail : contact@domaine-desquira.fr

## 7 campings

**6 - M. FAIVRE**

Camping de la Vallée de Gardelleau  
(132 pers. / 33 emplacements dont 7 mobil-homes)

Gardelleau 47410 SERGNAC-PÉROUDOU  
Tél. 05 53 36 96 96 / 06 14 90 40 03 - vpf@orange.fr  
www.camping-valleedegardeau.com

**7 - M. BRU**

Camping de Bergougnie  
(190 pers. / 60 emplacements  
dont 16 locations type chalets/mobil-homes)

42710 RIVES  
Tél. 05 53 36 01 30 - info@camping-de-bergougnie.com  
www.camping-de-bergougnie.fr

**26 - Camping Municipal le Lac de Ferrière**

(150 pers. / 56 emplacements + 6 pers. \*10 gîtes,  
4 pers. \*5 chalets)

47140 PENNE-D'AGENNAIS  
Tél. 05 53 36 25 25 / 05 53 41 30 97 - mairie@ville-pennedegains.fr  
www.ville-pennedegains.fr

**29 - Camping Municipal du Hameau de Lustrac**

(72 pers. / 7 chalets et 11 emplacements)

Lustrac 47140 TRENTELS  
Tél. 07 85 08 30 37  
mairie.trentel@wanadoo.fr ou campingdelustrac@gmail.com  
www.campingdelustracjimdoo.com

**31 - M<sup>me</sup> et M. GUILLÉMOT**

Camping Les Catalpas (175 pers. / 60 emplacements  
dont 12 locations + 10 emplacements camping-car)

Chemin de la plaine de Condat 47500 FUMEL  
Tél. 06 30 24 20 04 / 05 53 71 11 99 - les-catalpas@wanadoo.fr  
www.les-catalpas.com

**39 - Camping La Tallade (90 pers. / 30 emplacements**

+ 3 emplacements camping-car)

La Tallade 47700 POMPOUNE  
Tél. 05 53 93 00 93  
la-tallade@solidite.org ou ml.baderot@solidite.org  
www.la-tallade.com

**45 - M<sup>me</sup> et M. GUIBERT**

Camping le Moulin de Mellet (300 pers. / 8 chalets,  
15 emplacements camping-car, 42 emplacements)

Route de Praysacs (D107) 47450 SAINT-MLAIRE-DE-LUSIGNAN  
Tél. 06 79 93 48 54 - moulin.mellet@orange.fr  
www.camping-moulin-mellet.com

## 1 hôtels

**25 - M<sup>me</sup> et M. NUEVO**

Hôtel la Résidence (87 pers. / 17 ch.)  
17, Avenue Lazare, Condat 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Tél. 05 53 40 17 03 - contact@hotellaresidence47.com  
www.hotellaresidence47.com

# PÊCHER AVEC SA CARTE



En France, le droit de pêche appartient soit à l'Etat, soit à des propriétaires riverains et pour pêcher, une carte de pêche est obligatoire. Elle comprend l'adhésion à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et l'acquittement de la CPMA (Cotisation Protection Milieux Aquatiques) incluant la redevance Agence de l'Eau.

## LA CARTE DE PÊCHE DE LOT-ET-GARONNE DONNE DROIT DE PÊCHER :

- ➔ dans les lots de l'AAPPMA choisie mais aussi dans tout le département grâce à la réciprocité entre les 41 associations,
- ➔ avec une seule ligne dans toutes les eaux du domaine public de France.

Ce territoire de pêche peut toutefois être agrandi jusqu'à 91 départements de France en prenant les vignettes Club Halieutique ou Entente Halieutique Grand Ouest (E.H.G.O) représentant 74 départements et/ou Union Réciproitaire du Nord Est (U.R.N.E.) représentant 17 départements. Il s'agit d'accords de réciprocité entre fédérations départementales d'AAPPMA (FDAAPPMA).

## À VOUS DE CHOISIR ...

Il existe 7 cartes selon l'âge et la périodicité choisie. Elles permettent toutes de pêcher à tous les modes de pêche (lancer, mouche artificielle, au vif, au poisson mort, à tous les leurres et à tous les appâts, aux balances à écrevisse...) en première catégorie (à une canne) comme en seconde catégorie (jusqu'à 4 cannes), en fonction bien sûr des périodes d'ouverture et des modes de pêche autorisés suivant la période de l'année.

Ces cartes sont en vente auprès de 73 dépositaires Lot-et-Garonnais, marchands d'articles de pêche et autres commerçants sur le site : [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

## UN RÔLE À JOUER DANS VOTRE AAPPMA

Faites remonter vos observations à votre association de pêche et participez à ses actions. Vous pouvez, aussi, vous investir davantage en participant aux actions de votre AAPPMA et en venant à son assemblée générale.



### Les avantages

- service accessible 24h/24h et 7j/7j
- obtention directe et immédiate par impression
- en cas de perte, possibilité de réimpression

# LES TARIFS 2018



CATEGORIES DE PECHEUR	TARIFS	VALIDITE
Carte INTERFEDERALE "personne majeure" annuelle - Plus de 18 ans - Réciprocité comprise	96 €	91 départements CLUB-EHGO-URNE (4 cannes max)
Carte "personne majeure" annuelle Plus de 18 ans	74 €	Département Lot-et-Garonne (4 cannes max)
Carte "personne mineure" annuelle Moins de 18 ans - Réciprocité Club offerte	20 €	91 départements CLUB-EHGO-URNE (4 cannes max)
Carte "découverte enfant" annuelle Moins de 12 ans - Réciprocité Club offerte	6 €	91 départements CLUB-EHGO-URNE (1 seule canne)
Carte "hebdomadaire" durée 7 jours consécutifs Réciprocité Club offerte	32 €	91 départements CLUB-EHGO-URNE (4 cannes max)
Carte "journalière" durée 1 jour	12 €	Département Lot-et-Garonne (4 cannes max)
Carte promotionnelle "découverte femme" annuelle - Réciprocité Club offerte	33 €	91 départements CLUB-EHGO-URNE (1 seule canne)



**La vignette club halieutique (page 29) : 30 euros en complément de la carte "personne majeure" à 74 euros (soit 8 euros de plus qu'en prenant directement la carte interfédérale).**

**Attention :**  
Vous devez obligatoirement avoir votre carte de pêche sur vous en action de pêche

## Fellow Tourist

If you want to go fishing  
you must buy a card



This card is available at fishing  
specialty stores

You may choose between the  
following :

► Women discovery card (33 euros)

► Day card - Valid for one day (12 euros)

► Week's card - Valid 7 consecutive days in the period beginning June 1<sup>st</sup> and ending December 31<sup>st</sup> (32 euros)

► Youth card - from 12 to 18 years valid from January 1<sup>st</sup> to December 31<sup>st</sup> (20 euros)

► Kids discovery card - less than 12 years - valid from January 1<sup>st</sup> to December 31<sup>st</sup> (6 euros)

► Adults annual card - To fish in the department - valid from January 1<sup>st</sup> to December 31<sup>st</sup> in most of lakes and rivers (74 euros or 96 euros with Club Halieutique sticker "to go fishing in 91 departments")



## SOYEZ ATTENTIFS À LA RÉGLEMENTATION 2018

Il serait tellement dommage de gâcher une belle partie de pêche en se mettant en infraction.

### PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS

#### Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie :

La pêche est autorisée du 10 mars au 16 septembre 2018 inclus à l'aide d'une seule ligne montée sur canne et munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus, de la vermée et de 6 balances à écrevisses (diamètre 30 cm et maille 10 mm). L'amorçage et l'emploi de l'asticot sont interdits.

#### Cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie :

La pêche est autorisée selon les périodes d'ouverture des espèces recherchées (voir tableau) au moyen de 4 lignes montées sur canne, munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, de la vermée et de 6 balances à écrevisses (diamètre 30 cm et maille 10 mm) au plus par pêcheur, d'une carafe ou bouteille pour la capture des vairons et autres poissons servant d'amorces dont la contenance ne peut être supérieure à 2 litres. La pêche n'est autorisée qu'à une seule ligne 50 mètres en aval des écluses et barrages (sauf réserve de pêche).

#### Canal et plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie :

La pêche de la truite "arc-en-ciel" est autorisée toute l'année.

Les périodes d'ouverture 2018		
DÉSIGNATION DES ESPÈCES	1 <sup>ère</sup> CATÉGORIE	2 <sup>e</sup> CATÉGORIE
Truite (sauf la truite de mer)	Du 10 mars au 16 septembre	Du 10 mars au 16 septembre
Brochet, Sandre, Perche, Black-bass	Du 10 mars au 16 septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 janvier et du 1 <sup>er</sup> mai au 31 décembre
Alose et alose feinte	Interdiction totale	Interdiction totale
Anguille (autre que l'anguille d'avalaison)	Du 1 <sup>er</sup> mai au 16 septembre *	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre*
Tous poissons non mentionnés ci-dessous, dont Silure, période d'ouverture générale	Du 10 mars au 16 septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Esturgeon, saumon, truite de mer et anguille d'avalaison	Interdiction totale	Interdiction totale
Ecrevisses nuisibles : américaines, Clarkis (Louisiane), signal	Du 10 mars au 16 septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Ecrevisse à pattes blanches, grêles	INTERDICTION TOTALE	
Grenouille verte et grenouille rousse	Du 15 juin au 16 septembre	Du 15 juin au 31 décembre

**ATTENTION :** En cas de contrôle par des agents de l'État, tout pêcheur doit pouvoir justifier de son identité. Nombre de prise limité à 10 truites et 3 carnassiers (brochet, sandre, black-bass) par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum. Parcours carpe de nuit autorisé toute l'année. Pêche du Silure de nuit interdite.

\* Voir arrêté ministériel.



### LIEUX-TEMPS-HEURES PROHIBÉS

La pratique de la pêche (écrevisse comprise) ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever de soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, sur les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie (heure légale). Il est interdit de pêcher dans les réserves de pêche qu'elles soient sur le domaine public ou privé.

### ÉCLUSES ET BARRAGES

Toute pêche est interdite dans les pertuis, vannages et passages d'eau à l'intérieur des bâtiments et dans les passes à poissons. La pêche est autorisée à une seule ligne à partir des barrages, écluses et dépendances annexes uniquement s'ils sont aménagés pour accueillir du public. La pêche est autorisée à une seule ligne 50 m en aval des écluses et barrages, sauf réserve de pêche.

### PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE PROHIBÉS

Pendant la fermeture spécifique du brochet dans les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuillère et autres leurres est interdite.

Il est interdit d'utiliser comme esche, la perche soleil, le poisson chat et toutes les espèces d'écrevisses, les grenouilles ainsi que les poissons soumis à une taille légale de capture, dont l'anguille.

### LA VENTE DU POISSON EST INTERDITE

Toute personne qui vend le produit de sa pêche sans avoir qualité de pêcheur professionnel en eau douce ou toute personne qui achète ou commercialise le produit de la pêche d'une personne n'ayant pas cette qualité, est passible d'une amende.

### LA PÊCHE DE L'ANGUILLE

La pêche de l'anguille inférieure à 12 cm est interdite. L'utilisation de l'anguille ou de sa chair comme appât est également interdite. Toute prise doit être enregistrée dans un carnet de pêche (disponible chez les marchands d'articles de pêche).

### PÊCHE AU VER MANIÉ

Nous déconseillons la pêche au ver manié sur le silure en période de fermeture du carnassier car cette technique est susceptible de déclencher des attaques d'autres carnassiers et de perturber leur cycle biologique. La pêche au ver posé est donc conseillée pour pêcher le silure en hiver.

#### LA TAILLE LÉGALE DE CAPTURE



Brochet : 60 cm - Sandre : 50 cm - Lamproie marine : 40 cm - Lamproie fluviatile : 20 cm  
Truite autre que la truite de mer en 1<sup>ère</sup> catégorie : 23 cm - Black-bass : 30 cm  
Mulet : 20 cm - Anguille : 12 cm

**43**  
**Gardes-pêche particuliers**  
assurent la surveillance du patrimoine piscicole lot-et-garonnais

### Formation gardes-pêche particuliers



# LES HEURES LÉGALES DE PÊCHE EN LOT-ET-GARONNE

## Calendrier perpétuel

Heures locales de début et de fin de pêche tenant compte des horaires d'hiver et d'été et de la demi-heure supplémentaire accordée en début et fin de journée.



JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
1	8h08	18h00	1	7h51	18h41	1	7h09	19h16	1	7h12	20h58
6	8h08	18h06	6	7h45	18h45	6	7h02	19h24	6	7h04	21h04
11	8h07	18h11	11	7h39	18h53	11	6h52	19h29	11	6h55	21h09
16	8h06	18h16	16	7h31	18h59	16	6h45	19h35	16	6h47	21h15
21	8h01	18h22	21	7h23	19h07	21	6h37	19h41	21	6h39	21h21
26	7h58	18h30	26	7h15	19h13	26	7h23	20h51	26	6h40	21h26
MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
1	6h24	21h32	1	5h54	22h04	1	5h55	22h15	1	6h20	21h54
6	6h18	21h38	6	5h51	22h07	6	5h57	22h15	6	6h26	21h38
11	6h11	21h43	11	5h50	22h10	11	6h00	22h12	11	6h31	21h41
16	6h06	21h48	16	5h50	22h12	16	6h05	22h10	16	6h37	21h33
21	6h02	21h54	21	5h50	22h14	21	6h09	22h05	21	6h43	21h25
26	5h58	21h58	26	5h53	22h15	26	6h16	22h00	26	6h47	21h19
SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
1	6h54	21h08	1	7h30	20h11	1	7h09	18h21	1	7h49	17h51
6	7h00	21h00	6	7h35	20h03	6	7h15	18h15	6	7h53	17h51
11	7h06	20h51	11	7h41	19h55	11	7h23	18h07	11	7h58	17h50
16	7h11	20h41	16	7h48	19h46	16	7h30	18h02	16	8h02	17h49
21	7h17	20h32	21	7h55	19h37	21	7h36	17h58	21	8h07	17h51
26	7h25	20h20	26	7h00	18h30	26	7h44	17h52	26	8h08	17h53

Horaire d'été à partir du 25 mars 2018

Horaire d'hiver à partir du 28 octobre 2018

### Exemples de fonctionnement :

- ➔ Ouverture de la pêche de la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie : le samedi 10 mars 2018 à partir de 7h02,
- ➔ Ouverture de la pêche des carnassiers : le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à partir de 6h24.

## POLLUTION GRAVE ET BRACONNAGE

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou d'une pollution grave, prévenez sans retard

PRÉFECTURE : 05 53 77 60 47

POLLUTION GRAVE : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) - Tél./Fax : 05 53 69 23 80

BRACONNAGE : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - Tél. 05 53 88 69 05

GENDARMERIE LOCALE : voir annuelle.

Fédération de Pêche - Tél. 05 53 66 16 68 (en semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h).

### Document à conserver avec votre carte de pêche

Édité en février 2018, ce guide est destiné à vous informer de la réglementation générale et locale. Il n'engage en aucune manière la responsabilité de la Fédération face à d'éventuelles modifications. En cas de doute, se renseigner sur place ou consulter les arrêtés préfectoraux et l'avis annuel affichés en mairie.

**DECATHLON**  
AGEN vous propose les « RDV expert » pêche !!!

Envie de tester  
avec un  
conseiller ?

Des questions sur  
nos produits ?

Besoin de  
conseils ?



Prenez RDV gratuitement avec Johann votre expert pêche et bénéficiez de ses conseils passionnés !

*Pour ça rien de plus simple, connectez-vous sur la page internet de Décathlon Agen-Boé !*

**PÊCHE ATTITUDE**

VILLENEUVE-SUR-LOT

(Face à Auchan) Lieu-dit Ponservat  
47300 BIAS – Tél. 05 53 01 00 00

[contact@peche-attitude.com](mailto:contact@peche-attitude.com) | [www.peche-attitude.com](http://www.peche-attitude.com)

**TOUT VOTRE MATÉRIEL POUR LA PÊCHE** CARNASSIER | SILURE | CARPE  
AU COUP | MOUCHE | TRUITE | MER

reins

SHIMANO

SAWAMURA



SAVAGE

ZANUS

ILLEX

Abu Garcia

Sensas

StarBAITS

KEITECH



GUNKY



**LOCATION DE FLOAT TUBE**



## DES PÊCHEURS ÉCO-CITOYENS !

Petits conseils pour pêcheurs souhaitant bénéficier de manière durable de nombreux parcours de pêche :

- Soyez toujours courtois et aimables vis-à-vis des propriétaires riverains, des autres pêcheurs et autres utilisateurs de la rivière ;
- Respectez la propriété d'autrui en refermant les barrières après votre passage ;
- Garez votre véhicule de sorte qu'il ne gêne pas le passage et notamment celui des engins agricoles ;
- Suivez les sentiers au bord de la rivière à pied, n'utilisez surtout pas votre véhicule sur les bandes enherbées et respectez les cultures ;
- Gardez les poissons qui sont destinés à votre table et remettez à l'eau les autres. Respectez la fraie des poissons. Ne laissez pas de poissons morts derrière vous ;
- Veillez à laisser les lieux propres en récupérant notamment tout objet qui pourrait blesser une personne ou un animal ;
- Gare aux introductions d'espèce provoquant des déséquilibres écologiques : ne transférer pas le résultat de votre pêche d'un cours d'eau à un autre (poissons et écrevisses),
- Suivez la réglementation en vigueur et respectez les gardes-pêche chargés de veiller à sa bonne application. Dans le doute, renseignez-vous.

### ATTENTION

De gros silures morts ont été observés au bord de l'eau.

Il est rappelé que le silure n'est pas classé nuisible. Le pêcheur reste responsable du poisson qu'il a pêché. Pour des raisons de salubrité publique, tout animal mort de plus de 35 kg doit être porté à l'équarissage.

SOYONS FIERS  
DE DÉVELOPPER  
ENSEMBLE  
L'AQUITAINE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491 - Siège social : 304, bd du Président Wilson - CS 41272 - 33076 BORDEAUX CEDEX - RCS BORDEAUX 434 651 246 - N° TVA : FR 16 434 651 246.





# LES POISSONS DES RIVIÈRES ET PLANS D'EAU DU LOT-ET-GARONNE

## LES POISSONS BLANCS

Dessins : Crédits FNPF V. Nowakowski

L'ablette



Le gardon



Le chevesne



Le barbeau



La carpe



La brème



La tanche



Le goujon



Le vairon



Le rotengle



Le carassin



La vandoise



Le toxostome



La grémille



## LES TRUITES

La truite arc-en-ciel



La truite fario



## LES INDESIRABLES

Le poisson-chat



La perche-soleil



## LES CARNASSIERS

Le black-bass



Le sandre



Le brochet



La perche



Le silure



## LES POISSONS MIGRATEURS

L'alose



Le saumon



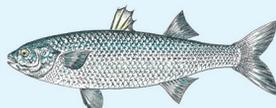
La truite de mer



L'anguille



Le mulot



L'esturgeon



## LA PÊCHE EN LOT-ET-GARONNE, C'EST

- Plus de 15 000 pêcheurs
- 41 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA)
- 1 Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF 47)
- 200 km de cours d'eau en 1<sup>ère</sup> catégorie
- 3 800 km de cours d'eau en 2<sup>e</sup> catégorie dont 250 km de domaine public
- 44 plans d'eau, soit 612,5 ha
- Des poissons trophées et des parcours de grande renommée
- 433 km de rives et 18 lacs autorisés pour la pêche de la carpe de nuit et des parcours pêche à la mouche
- 28 pontons de pêche dont 20 accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- 1 Pôle Départemental d'Initiatives Pêche Nature (PDIPN) à Bruch, 2 Maisons de la Pêche et de la Nature au Passage d'Agen et Penne d'Agenais
- 5 Ateliers Pêche Nature (APN),
- 1 comité sportif départemental et 7 clubs spécialisés (mouche, carpe, carassiers)
- Plus de 50 "hébergements pêche" label national
- 1 carpodrome label national Parcours passion
- 11 films Globe Fishing sur la chaîne YouTube de la fédération «Pêche 47»

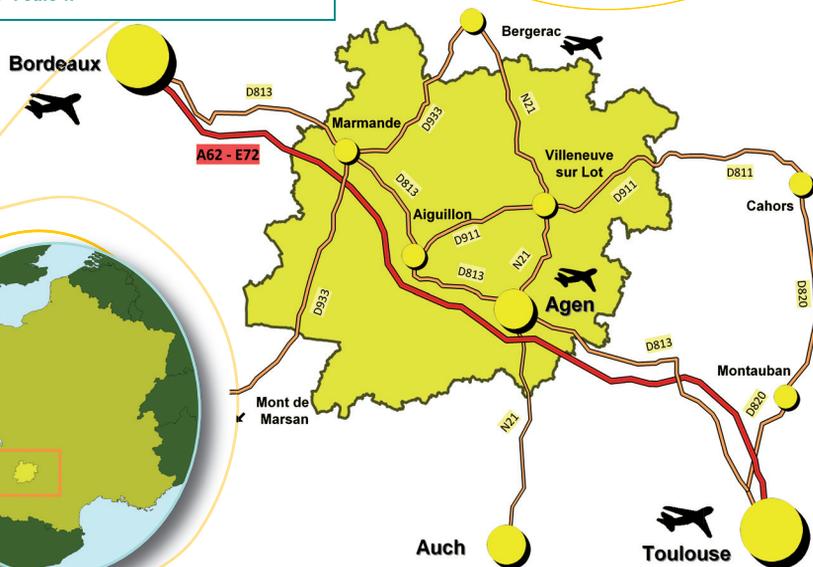
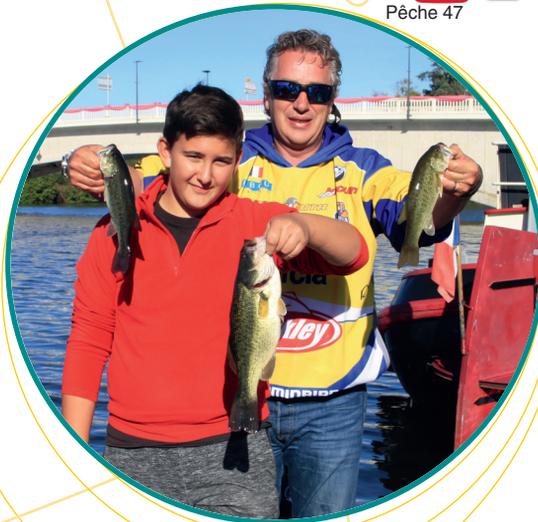
Retrouvez-nous sur :  
[www.peche47.com](http://www.peche47.com)



YouTube



Pêche 47



Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
de Lot-et-Garonne

44, Cours du 9<sup>e</sup> de Ligne - BP225 - 47 006 AGEN Cedex

Tél. 05 53 66 16 68 - Fax 05 53 66 68 92

[federation.peche.47@wanadoo.fr](mailto:federation.peche.47@wanadoo.fr)

LOT-ET-GARONNE  
SUD-OUEST AQUITAINE

FABRIQUÉ  
CHEZ NOUS  
VACANCES ET SAVEURS

[WWW.TOURISME-LOTETGARONNE.COM](http://WWW.TOURISME-LOTETGARONNE.COM)